

INTERVIEW CHRISTIAN de PERTHUIS

ÉCONOMISTE DU CLIMAT

NEUTRALITÉ
CARBONE :
COMMENT
CHOISIR ENTRE
LES CHEMINS
POSSIBLES ?



DOSSIERS

Transition écologique
Cannabis thérapeutique
Thermalisme

RETROUVEZ LES PAGES

Nominations
Missions
Élections

Qui est à Paris, Londres, Saint-Malo et au Caire en même temps ?

Avec 8 modes de transports opérés dans 13 pays, le groupe RATP est le troisième opérateur mondial de mobilité urbaine. De Florence à Quimper en passant par Riyad, nous développons des solutions de mobilités partagées et contribuons à inventer le futur des villes, plus innovantes et durables. C'est tout le sens de l'Exposition universelle de Dubai et de son Pavillon France dont nous sommes fiers d'être partenaire. **Partout dans le monde, le groupe RATP s'engage pour une meilleure qualité de ville.**

ratpgroup.com



Éditeur

François-Xavier d'Aillières
Tél. 01 55 62 68 75
fxdailieres@trombinoscope.com

DOCUMENTALISTES

Isabelle Hay
ihay@trombinoscope.com
Sylvain Ragot
sragot@trombinoscope.com

JOURNALISTES

Marjolaine Koch
mkoch@trombinoscope.com
Stéphanie Fontaine
sfontaine@trombinoscope.com

PUBLICITÉ

Directeur de clientèle
Delphine Léguillon
Tél. 01 55 62 68 56
dleguillon@trombinoscope.com

MAQUETTE

Tim Shepherd
Antonello Sticca
Matthew Titley
Max Dubiel

ABONNEMENT

Abonnement 1 an Tome I, Tome II
et Revue : 445 euros H.T.
Tél. 03 27 56 38 57
Fax 03 27 61 22 52
trombinoscope@propublic.fr

LE TROMBINOSCOPE

SAS au capital de 37.000 euros
504 867 789 RCS Nanterre
Une participation de DODS GRP



Le Trombinoscope
Tour Voltaire
1 place des Degrés
CS 80235 Puteaux
92059 Paris La Défense cedex

Dépôt légal à parution
ISSN 2266 5587

IMPRESSION

Printcorp

CONCEPTION ORIGINALE

Antonello Sticca

Édito

COP 26 : l'accord de Paris sur le climat pas mort

C'était, pour ainsi dire, à quitter ou double. Suspendu à six années d'atermoiements et de non-prises de décision, l'accord de Paris a finalement basculé du bon côté à Glasgow, même s'il n'a pas fini de vaciller. Les Etats sont enfin parvenus à s'entendre sur les règles de fonctionnement des marchés carbone internationaux, comme le prévoit son article 6. Repoussée de COP en COP, cette disposition ne souffrait plus d'attendre son contenu. Son absence, si elle s'était prolongée, aurait signé la mort de cet accord historique et, avec elle, la fin de l'ambition de contenir le réchauffement dans la limite de 1.5 degré d'ici 2100.

Cet objectif n'en continue pas moins de tenir à un très mince fil. Le compte n'y est toujours pas s'agissant des contributions nationales volontaires que les 197 parties ont émises en 2015 pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre (GES). Toutes, très loin s'en faut, n'ont pas effectué la mise à jour de ces engagements requis par les Nations-Unies. Et parmi les Etats qui l'ont fait, beaucoup n'ont pas mis la barre suffisamment haut. Conséquence, la somme de ces engagements mène tout droit à une montée du mercure de 2.4 degrés.

Un scénario que l'accord conclu à Glasgow peut encore permettre d'éviter, en prévoyant la convocation tous les ans d'une table ronde ministérielle des pays pour dresser un état des lieux de leurs engagements et de leur rehaussement. Mais il faut tout de même croiser les doigts pour que le thermomètre ne s'emballe pas. Les Etats sont simplement « invités » à revoir et à renforcer leurs objectifs de réduction. Beaucoup continueront d'aller au charbon. Le combustible fossile le plus polluant que la présidence britannique de la COP 26 s'était jurée de « jeter aux oubliettes » n'a pas été mis à l'index, contrairement à ce qu'attendaient les pays vulnérables.

Sous la pression de l'Inde, puissance économique émergente, le texte final de cette COP mentionne simplement une « décroissance progressive » de cette ressource. Une formulation bien vague qui n'en constitue pas moins une première. Jamais le « charbon » n'avait encore figuré dans des résolutions climatiques onusiennes, pas même dans l'accord de Paris.

Le droit au développement et le rôle que ce combustible peut encore jouer dans le décollage des pays pauvres ont prévalu. Au grand dam de ceux qui sont les exposés aux impacts de plus en plus lourds du réchauffement climatique. A cet, égard les gouvernements des pays vulnérables ont essuyé à Glasgow une double défaite. D'abord, celle de l'atténuation, la sortie du charbon qu'ils défendaient ne figurant pas dans le texte final. Ensuite, celle de l'adaptation avec la quasi-fin de non-recevoir qu'ont opposé par les pays riches à leur demande de financements spécifiques pour couvrir les pertes et dommages qu'ils subissent à cause du dérèglement climatique. ●



Joël Cossardeaux

Journaliste Environnement aux Échos

Sommaire

Novembre 2021

4

Interview Christian de PERTHUIS

Économiste, professeur à l'université Paris-Dauphine, fondateur de la chaire Économie du climat.
« Neutralité carbone : comment choisir entre les chemins possibles ? »



6 Transition écologique

7 Réussir la transition écologique dans les territoires.

Jean-François LONGEOT

8 La France en pointe sur l'impact environnemental du numérique. Vincent THIÉBAUT

10 L'urgence de relancer la recherche d'un nucléaire durable.

Stéphane PIEDNOIR & Thomas GASSILLOUD

11 L'enjeu capital de la décarbonation du fret routier.

Nicole BONNEFOY

12 Transition énergétique : aller vers l'idéal et comprendre le réel.

Frédéric MARCHAND

13 Hausse des prix des carburants : l'heure de la transition énergétique ?

Damien PICHEREAU

14 Le stockage des déchets nucléaires en question.

Dominique POTIER

15 Réussir la transition écologique avec le (nouveau) nucléaire.

Jean-Pierre MOGA



16 Cannabis thérapeutique

17 Allons plus loin et plus vite ! Jean-Baptiste MOREAU

18 Commercialisation de CBD : l'urgence à mettre en place un cadre légal stable et cohérent. Serge BABARY

19 Cannabis thérapeutique, penser aux malades...

François-Michel LAMBERT

20 Irresponsabilité des députés LREM et cafouillage au sein de la majorité. Pierre CORDIER

21 Le « Cannabis », un seul nom pour une multitude d'usages.

Huguette TIEGNA

22 Expérimentation du cannabis thérapeutique : il est grand temps ! Laurence COHEN

23 Le temps est venu d'impulser une filière CBD en France.

Ludovic MENDES

24 Thermalisme

25 Thermalisme : très touché par le Covid, mais un secteur enfin reconnu. Jean-Bernard SEMPASTOUS

26 Le thermalisme face au défi d'une cure de jouvence.

Max BRISSON

27 Le thermalisme, entre enjeux de santé publique et tourisme de bien-être. Jeanine DUBIÉ

28 Une filière thermale en pleine évolution. Jean-Yves ROUX

29 Le thermalisme en grand danger après le Covid.

Christian BILHAC

31 Missions, Nominations, Élections

32 Présidence de la République

32 Gouvernement

36 Parlement

36 Autorités administratives indépendantes

37 Commune

37 Préfectures

39 Autres mouvements



Devenons l'énergie qui change tout.

POUR LE CLIMAT, TOUTES LES ENERGIES NE SE RESSEMBLENT PAS.

L'électricité d'EDF est à 97% sans émissions de CO₂*.
Et ça, c'est mieux pour le climat.

RCS PARIS 552 081 317



PARTENAIRE
PARALYMPIQUE ET OLYMPIQUE

L'énergie est notre avenir, économisons-la!
*Émissions directes, hors analyse du cycle de vie des moyens de production et des combustibles – périmètre EDF SA, source : EDF.
Plus d'informations sur [edf.fr/climat](https://www.edf.fr/climat)

CHRISTIAN DE PERTHUIS

Économiste, professeur à l'université Paris-Dauphine,
fondeur de la chaire Économie du climat

Neutralité carbone : comment choisir entre les chemins possibles ?

Spécialiste des enjeux liés à la fiscalité et au prix du carbone, Christian de Perthuis alerte depuis plusieurs années sur « l'urgence de la transition bas carbone ». Il revient pour nous sur l'actualité du sujet : les prospections de RTE, le gestionnaire du réseau de transport électrique en France, la place du nucléaire, les impacts à prévoir sur notre économie...

Interview réalisée par Stéphanie Fontaine

Q ue penser des six scénarios de RTE pour atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050 ?

C'est un exercice innovant. Il souligne la pluralité des voies possibles. Mais l'exercice est inachevé. RTE n'a présenté-là qu'une partie de ses travaux. D'autres scénarios, reposant sur des hypothèses différentes en matière de consommation d'énergie, comme une plus grande sobriété ou au contraire plus de boulimie, doivent être publiés. J'ai hâte de les avoir en main.

Que faire sur le nucléaire, dont la part, selon les objectifs officiels et déjà repoussés, doit passer à 50 % d'ici à 2035 ? Est-ce tenable alors qu'Emmanuel Macron a annoncé la construction de nouveaux EPR ?

Dans les scénarios de RTE, la part du nucléaire dans la production électrique varie de 0 à 50 % en 2050. Aucun scénario ne retient l'idée que la part actuelle (de l'ordre de 70 %) puisse être maintenue. Sur le plan climatique, le transporteur d'électricité rappelle que le nucléaire et les renouvelables sont équivalents en matière d'émission de CO₂. Il réfute l'idée d'une contrainte spatiale qui rendrait techniquement impossible le déploiement à grande échelle des énergies renouvelables... Qu'est-ce qui fera alors la différence ? L'acceptabilité sociale ? Le nucléaire comme les renouvelables ont leurs opposants. Les enjeux industriels ? La réussite industrielle du programme électronucléaire des années 70 est incontestable, mais que dire de l'aventure de l'EPR ? Quant aux autres filières comme les petits réacteurs, la France n'est clairement pas leader. En matière de renouvelables,

le paysage n'est pas idyllique non plus. Pour y valoriser nos atouts, il conviendrait de renforcer considérablement l'effort d'investissement. Les partenariats européens, comme dans le cas des batteries ou de l'hydrogène peuvent nous y aider.

Qu'en est-il surtout des coûts ?

La difficulté est qu'il faut projeter les coûts en anticipant comment les contraintes d'aujourd'hui pourront être levées. Du côté du nucléaire, on peut escompter que de futurs EPR auraient un coût plus bas que celui, exorbitant, des deux premiers réacteurs en construction en Finlande et à Flamanville. Il reste aussi à évaluer les coûts futurs de démantèlement des centrales en fin de vie et du stockage à long terme des déchets. Pour les renouvelables, la chute des coûts à la production est impressionnante et va se prolonger. Restent les coûts de l'intermittence qui implique des investissements complémentaires dans les réseaux pour stocker et distribuer l'électricité. La baisse très rapide du coût des batteries élargit les possibilités pour l'intermittence journalière. Quant à l'intermittence saisonnière, qui reste un problème, l'hydrogène vert pourrait être une solution économique, si son déploiement est suffisamment rapide. Le jeu est donc ouvert et mérite plus d'études, et moins d'affirmations gratuites. Les diagnostics les plus complets me semblent provenir de l'Agence internationale de l'énergie. D'après ses estimations les plus récentes, le coût du Kwh provenant de l'éolien et du solaire est inférieur à celui du nucléaire dès 2030 dans toutes les zones du monde¹.

Le choix est d'autant plus important que notre consommation



électrique est vouée à augmenter, avec une hausse qui serait toutefois difficile à quantifier et potentiellement très variable...

RTE retient effectivement une électrification des usages, notamment dans le transport, et donc un accroissement de la part de l'électricité dans la consommation totale d'énergie. Conformément aux hypothèses de la stratégie nationale bas carbone, cette consommation totale est supposée décroître de 40 % d'ici 2050. D'autres scénarios, plus volontaristes, préconisent une baisse plus forte de la consommation d'énergie grâce à la sobriété. Cela entraîne une diminution de la consommation d'électricité malgré son usage accru dans les transports et l'industrie.

Est-ce que les décisions déjà prises laissent entrevoir cette baisse de la consommation énergétique globale ?

Pas vraiment. Ce n'est pas uniquement en faisant des recommandations et des appels à la citoyenneté que l'on peut y parvenir. Il faut utiliser des incitations économiques. En France, le dispositif des certificats d'économie d'énergie a été l'outil principal. On l'a utilisé avec parcimonie de crainte de faire augmenter le prix de l'énergie. La meilleure incitation pour économiser de l'énergie, c'est pourtant de la payer plus cher !

C'est ce qui arrive avec la reprise économique et la hausse des prix des carburants, du gaz et même de l'électricité...

Le problème, c'est que là on subit la hausse ! On aurait dû accélérer l'augmentation de la taxation sur le carbone, au moment où le prix de l'énergie fossile était bas.

Ne fallait-il pas répondre aux revendications des gilets jaunes ?

Il fallait accompagner cette augmentation, en redistribuant massivement le produit de la taxe vers les populations vulnérables. C'est ce que j'appelle la tarification carbone redistributive. La principale leçon de la crise de l'énergie aujourd'hui en Europe, c'est que l'on n'a pas assez agi sur la demande d'énergie fossile au moment où on le pouvait. Aujourd'hui, on paie les pots cassés.

Il se trouve que le choix même de l'électrification du parc automobile est parfois remis en cause, car tout dépend aussi de la manière dont l'électricité est produite...

Construire une voiture électrique émet plus de CO₂ que construire un véhicule thermique. Mais, attention, on se rattrape ensuite à l'usage. C'est juste plus ou moins rapidement suivant l'origine de l'électricité. Sur le cycle de vie, on estime que pour une voiture de cylindrée moyenne, le gain d'émission de CO₂ est supérieur à 75 % en France ou en Suède, où l'électricité est décarbonée, contre seulement de 56 % en Allemagne et de 29 % en Pologne.

La mise à l'arrêt d'une bonne partie de l'économie mondiale en 2020 n'a entraîné qu'une baisse de 5,4 % des émissions de CO₂. Comparés à cela, les objectifs fixés paraissent parfois intenables !

La crise du Covid a provoqué la plus forte baisse des émissions de CO₂ jamais observée depuis le début du XX^e siècle. Ce n'est pas rien ! Pendant le Covid, on a continué à se chauffer, à s'alimenter, les transports de marchandises ont perduré, on a même beaucoup plus livré à domicile... L'économie ne s'est pas effondrée. Sa résilience a même surpris, notamment en Asie. Cela dit, ce n'est pas une découverte : la tâche reste considérable pour accélérer la sortie de l'économie fossile. Cette sortie va remettre en cause notre modèle de développement, aujourd'hui basé sur une extension sans limite de toutes sortes de consommations, y compris quand elles sont émettrices de gaz à effet de serre.

De nouvelles aspirations seraient justement nées avec la crise sanitaire : quitter les villes pour la campagne, profiter de plus d'espace... Est-ce que cet éloignement ne complique pas la transition bas-carbone ?

Si c'est pérenne, cela risque de la compliquer. Mais toutes les nouvelles aspirations n'auront pas un impact négatif. Prenez le télétravail : transporter des électrons émet nettement moins que transporter des personnes. La numérisation de notre économie peut aussi devenir un moteur d'économie de CO₂.

A quoi faut-il s'attendre, en particulier sur les emplois ?

Au niveau macro-économique, le coût du désinvestissement est mal anticipé. La transition bas carbone nous impose de basculer d'un modèle additif où on ajoute les sources d'énergie les unes aux autres vers un modèle substitutif où les énergies décarbonées doivent chasser les sources émettrices. Cette bascule va exiger de multiples reconversions professionnelles et des transferts de mains d'œuvre. Ce coût de la transition n'est guère provisionné dans les politiques publiques. Voyez dans l'industrie automobile le choc de la sortie

du moteur à combustion. On semble découvrir qu'il va y avoir un problème sur les fonderies. L'investissement dans le bas carbone va certes créer de nouveaux emplois, surtout si on accélère dans les renouvelables et l'efficacité énergétique. Mais le désinvestissement des fossiles va simultanément en réduire. Anticiper ce double mouvement est une condition impérieuse de réussite de la transition.

Y a-t-il quand même des bonnes nouvelles ?

Comme souvent, vous pouvez considérer le verre à moitié vide ou à moitié plein. Pour la première fois, on a consacré du temps à l'examen des possibilités de réduction de méthane, le deuxième gaz à effet de serre, lors de la COP26 à Glasgow. Du fait de sa durée de séjour assez courte dans l'atmosphère, réduire les émissions de méthane a un impact rapide sur le stock présent dans l'atmosphère. Et donc sur le réchauffement du climat. Si les engagements pris pour la première fois dans une COP sur le méthane sont tenus, ce sera une excellente nouvelle ! ●

1. IEA, World Energy Outlook, 2021, Octobre 2021, P.334-338.

« Si les engagements pris pour la première fois dans une COP sur le méthane sont tenus, ce sera une excellente nouvelle ! »



TRIBUNES

AVEC LE MAINTIEN DU NUCLÉAIRE DANS LE MIX ÉNERGÉTIQUE



Selon l'ONU, les nouveaux engagements pris par les États à l'occasion de la COP26 sur le Climat, qui s'est tenue en novembre en Ecosse, ne permettront pas d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris de 2015. Pour la première fois, celui-ci donne un cadre mondial de réduction de l'augmentation de la température de la planète à moins de 2°C, en essayant même de ne pas dépasser une élévation de 1,5°C. Mais les objectifs fixés paraissent toujours hors de portée, et les efforts insuffisants.

Avec l'ambition notamment de répondre à cette urgence climatique, Emmanuel Macron a présenté « France 2030 ». Ce nouveau plan d'investissement doté de 30 milliards d'euros sur cinq ans prévoit d'en consacrer près de la moitié à la transition écologique, dans le cadre de laquelle, le chef de l'État, qui ne s'est pas encore déclaré candidat à moins de six mois de la Présidentielle, compte maintenir le nucléaire dans le mix énergétique. Pour atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050, RTE, le gestionnaire du réseau de transport électrique français, a déjà présenté six scénarios possibles, dont un seul se passe complètement de l'atome.

La question est essentielle à l'heure où les prix de l'énergie (gaz, pétrole, électricité) flambent, ce qui a conduit le gouvernement à octroyer une prime de 100 euros - baptisée « Indemnité inflation » - aux 38 millions de Français qui gagnent moins de 2 000 euros nets par mois, et alors que les besoins en électricité sont appelés à fortement progresser dans les années à venir. C'est en effet ce qui est attendu avec l'interdiction des chaudières à fioul à partir de 2022, la disparition progressive du chauffage à gaz, et surtout l'accroissement du parc de véhicules électriques. Pour rappel, la Commission européenne souhaite l'arrêt des ventes de véhicules thermiques, y compris hybrides, en 2035 et, en France, la loi d'orientation des mobilités (LOM) a fixé de toute façon la fin des « voitures à énergies fossiles carbonées » à 2040.

Stéphanie Fontaine

RÉUSSIR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DANS LES TERRITOIRES

Jean-François LONGEOT

- ▶ Sénateur UC du Doubs
- ▶ Président de la commission de l'Aménagement du territoire et du Développement durable
- ▶ Membre de la délégation sénatoriale aux Outre-mer



La prise de conscience des effets du réchauffement climatique et de la nécessité d'accélérer la transition écologique pour parvenir à la neutralité carbone en 2050 est désormais bien ancrée chez nos concitoyens et chez les élus locaux. Certains territoires, notamment ruraux, agissent d'ailleurs depuis longtemps à la fois pour adapter leurs territoires au changement climatique, qui va augmenter la fréquence et l'intensité des événements climatiques exceptionnels dans les prochaines années, et participer à la maîtrise de notre empreinte carbone.

Pour mener à bien cette transition écologique et ce défi de l'adaptation au changement climatique, la commission que j'ai l'honneur de présider défend une approche résolument territoriale et fondée sur la justice sociale. Face aux aspirations de nos concitoyens en faveur d'une transition écologique dans tous les secteurs de notre vie quotidienne (transport, alimentation, production, logement, énergie, etc.) et face aux événements climatiques exceptionnels, les maires sont en première ligne.

Des outils juridiques sont certes mis à leur disposition, mais les financements manquent, dans un contexte d'érosion de l'autonomie financière locale. Réussir la transition écologique dans nos territoires suppose la mise en œuvre de programmes ambitieux pour nos infrastructures de mobilité, sur la gestion des espaces naturels, sur la production décentralisée d'énergie (méthanisation, hydroélectricité, solaire, éolien), sur la relocalisation d'activités industrielles qui permettent de maîtriser nos émissions importées, sur le développement de nouvelles compétences non-délocalisables (rénovation des bâtiments, hydrogène) et sur la rénovation de notre modèle agricole, en proximité.

La loi Climat et résilience, adoptée cet été et à laquelle la commission de l'Aménagement du territoire et du Développement durable a largement contribué, s'inscrit dans une telle stratégie. Le Sénat avait notamment introduit un article, qui n'a malheureusement pas été retenu dans la version finale, visant à affecter une part de la TICPE¹ aux intercommunalités et aux régions, ayant élaboré des Plans Climat Air-Énergie Territorial (PCAET) ainsi que des Schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), afin de donner des moyens supplémentaires concrets à nos élus.

D'autres mesures portées par le Sénat ont connu un sort plus heureux, par exemple sur le développement des complémentarités entre les modes de transport de marchandises, sur la lutte contre la déforestation importée, sur la revalorisation de la production locale et la maîtrise de l'empreinte carbone de notre alimentation. Ces dispositions ont notamment permis de traduire dans la loi certaines

« Des outils juridiques sont certes mis à leur disposition, mais les financements manquent, dans un contexte d'érosion de l'autonomie financière locale. »



des recommandations du rapport Alimentation durable et locale, publié en mai 2021 avec la commission des Affaires économiques.

Les idées sont florissantes, tout comme les projets. Les collectivités territoriales ont surtout besoin d'être accompagnées en ingénierie technique et financière pour structurer leurs projets et les penser à l'échelle territoriale la plus pertinente. Plusieurs opérateurs ont vocation à remplir ces missions (Agence nationale de cohésion des territoires, Cerema, Ademe, etc.), et je souhaite qu'ils s'engagent pleinement aux côtés de nos élus.

À côté des choix structurants pour notre souveraineté qui ne peuvent être faits qu'à l'échelle nationale, je pense par exemple au nucléaire, la transition écologique passera avant tout par les territoires, à la maille locale et en lien direct avec nos concitoyens. ●

1. taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques

LA FRANCE EN POINTE SUR L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DU NUMÉRIQUE

Vincent THIÉBAUT

- ▶ Député LaREM du Bas-Rhin
- ▶ Membre de la commission du Développement durable et de l'Aménagement du territoire
- ▶ Membre du groupe d'études Énergies vertes
- ▶ Conseiller régional du Grand Est
- ▶ Rapporteur de la mission d'information sur le suivi de la fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim



La prise de conscience de l'impact environnemental du secteur du numérique est relativement récente. C'est indéniable, le numérique permet des gains environnementaux et de réduction d'émission de CO₂ significatifs dans tous les secteurs : bâtiment, agriculture, mobilité, etc. À titre d'exemple, les visioconférences se sont multipliées ces derniers mois. Elles ont permis d'éviter de nombreux déplacements, sources majeures d'émissions de CO₂. Toutefois, la croissance du numérique et de ses usages ne sont pas sans impact environnemental.

Les impacts environnementaux du numérique

Dans le monde en 2019, le numérique c'est : 34 milliards d'équipements pour 4,1 milliards d'utilisateurs, 4 % des émissions de gaz à effet de serre (2 % en France) avec 15 millions de tonnes émises. De récentes estimations indiquent que ce chiffre pourrait augmenter à 24 millions de tonnes dès 2022 et, à politique constante, la croissance des émissions du numérique serait de 60 % d'ici 2040.

La principale source de ces émissions et des impacts environnementaux provient des terminaux (smartphone, tablette, ordinateur, écran, etc.). La fabrication de ces appareils représente, à elle seule, 70 % de l'empreinte carbone totale du numérique. A cela, il faut

ajouter l'impact sur les ressources, que ce soient les matières premières, notamment dans l'extraction, ou bien la ressource en eau, utilisée dans la fabrication des appareils du numérique ou pour les systèmes de refroidissement (Data Centers) ; on estime que cela représente neuf litres d'eau par jour par usager du numérique.

La France pionnière

Au vu de ces constats, il est impératif de mettre en place des outils pour évaluer, contrôler et réguler le secteur du numérique du point de vue environnemental, prenant en compte également les gains environnementaux qu'il permet de réaliser. La France est pionnière dans ce domaine, grâce aux mesures prises dans le cadre de *la loi Anti-gaspillage et économie circulaire (AGEC)* : favoriser la collecte, le recyclage et emploi des terminaux, lutter contre l'obsolescence programmée, matérielle ou logicielle, mieux informer le consommateur, grâce également aux mesures de la *Loi visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique* récemment adoptée par le Parlement.

La loi dite Numérique

Cette dernière proposition de loi, dont j'étais le rapporteur à l'Assemblée nationale, reprend des préconisations du rapport du Sénat sur l'empreinte environnementale du numérique, portée par le sénateur Patrick Chaize. Elle poursuit plusieurs objectifs :

- Sensibiliser à l'empreinte environnementale de l'usage numérique afin de promouvoir une culture de la sobriété numérique dès le plus jeune âge ;
- Introduire les notions de sobriété numérique et d'éco-conception dans les cursus de formation des futurs techniciens et ingénieurs ;
- Limiter le renouvellement des terminaux, et favoriser la collecte et le réemploi ;
- Aller vers des centres de données et des réseaux moins énergivores ;
- Favoriser l'émergence et la mise en place des stratégies numériques responsables dans les collectivités ;
- Améliorer la connaissance des impacts et des gains environnementaux du numérique avec la création d'un observatoire.

Ces mesures et ces dispositifs votés par l'Assemblée nationale sont essentiels pour l'émergence et la construction d'un numérique responsable et écologiquement vertueux. ●



« Dans le monde en 2019, le numérique c'est : 34 milliards d'équipements pour 4,1 milliards d'utilisateurs, 4 % des émissions de gaz à effet de serre (2 % en France) avec 15 millions de tonnes émises »

**Notre directeur marketing
nous a dit : "En matière
d'énergies, les pros,
vous leur faites bien
comprendre l'importance
de passer au sur-mesure !"**

—— #ExpertEnÉnergiesMoinsEnPublicité ——

Gaz et/ou électricité, laissez un expert identifier avec vous la solution optimale, vous accompagner et vous faire ainsi économiser du temps, de l'énergie et de l'argent.



Flashez
le code
pour plus
d'infos.

L'ÉNERGIE EST NOTRE AVENIR,
ÉCONOMISONS-LA !

antargaz
energies

Toutes nos énergies à votre service.

L'URGENCE DE RELANCER LA RECHERCHE D'UN NUCLÉAIRE DURABLE

Stéphane PIEDNOIR

- ▶ Sénateur LR de Maine-et-Loire
- ▶ Vice-président de la commission de la Culture, de l'Éducation et de la Communication
- ▶ Membre de l'OPECST



Thomas GASSILLOU

- ▶ Député Agir ensemble du Rhône
- ▶ Membre du groupe d'études Entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires



A la suite de la suspension du programme de recherche sur les réacteurs nucléaires de quatrième génération dit « ASTRID » en 2019, nous avons été nommés rapporteurs pour l'OPECST afin de mesurer les conséquences de cette décision. Notre mission aura duré près d'un an, avec l'audition de près de 150 experts pour couvrir le plus largement possible le spectre de ce sujet complexe.

Notre pays est engagé depuis cinquante ans dans une stratégie de souveraineté énergétique basée sur le déploiement de la filière nucléaire. Très tôt s'est posée la question de la gestion des déchets, en particulier du plutonium. La recherche s'est alors orientée vers les réacteurs à neutrons rapides (RNR), caractéristiques d'un nucléaire plus vertueux, permettant de consommer la quasi-totalité de l'énergie intrinsèque de l'uranium. Il faut imaginer un recyclage quasi infini du combustible, réduisant ainsi considérablement le volume de déchets ultimes. C'est ce qu'on appelle la « fermeture du cycle ».

La concrétisation de ces travaux s'est traduite par la construction d'un réacteur expérimental Rapsodie, puis des réacteurs Phénix et Superphénix. L'avenir du nucléaire était tracé, on pouvait sereinement envisager le long terme. Hélas ! Les accords politiques de 1997 entre le Parti socialiste et les Verts exigeaient la fermeture de Superphénix pour condamner cette démarche vertueuse.

En 2006, c'est Jacques Chirac qui décide de relancer la recherche sur les RNR en confiant le projet « ASTRID » au CEA. Parallèlement, le Parlement complète la loi Bataille de 1991 en inscrivant le cycle fermé dans le marbre de la loi du 28 juin 2006. En 2014, un accord de partenariat est conclu avec le Japon. La marche en avant est à nouveau enclenchée pour les réacteurs de 4^{ème} génération, appelés à entrer en service à l'horizon 2040. C'était sans compter sur le manque de continuité

républicaine sur ce dossier pourtant éminemment stratégique.

Ainsi, le quinquennat de François Hollande fut marqué par la loi de transition énergétique pour une croissance verte, imposant la réduction à 50 % de la part du nucléaire dans le mix électrique en 2025, avec comme corollaires, la fermeture de vingt réacteurs et les premiers nuages sur le programme « ASTRID » qui est finalement suspendu lors du quinquennat d'Emmanuel Macron durant l'été 2019.

L'absence de concertation de nos partenaires japonais en amont de cette décision fragilise considérablement la position de la France sur la scène internationale, alors qu'elle faisait depuis toujours figure de pionnière incontestée. Le non-respect de notre propre loi concernant la fermeture du cycle est d'une autre nature. Dans cette affaire, alors que le développement de la filière

nucléaire exige constance et visibilité, les orientations fixées par le Parlement ne sont pas respectées.

Concernant l'orientation de la recherche, chacun peut comprendre qu'un axe soit abandonné au profit d'un autre, jugé plus pertinent ou plus prometteur. Mais en l'occurrence aucune proposition alternative n'a été annoncée, avec un effet dévastateur sur les équipes engagées sur ce projet et, plus largement, l'ensemble de la communauté scientifique. Sur un sujet aussi pointu que celui-là, la perte de compétences est très rapide et risque de reléguer notre pays à un rôle de seconde zone, très loin du premier plan acquis par la volonté du général de Gaulle.

Notre conviction est que la technologie des neutrons

rapides est l'innovation la plus compatible avec une gestion vertueuse du minerai dont nous disposons d'un stock considérable de plus de 300 000 tonnes sur notre sol national. Pour sauvegarder l'indépendance énergétique de la France, pour optimiser la gestion de la matière première et des déchets ultimes, pour restaurer les capacités de notre industrie mise à mal par tant d'hésitations, il importe de réengager sans tarder notre pays sur cette voie d'un nucléaire durable ! ●



L'ENJEU CAPITAL DE LA DÉCARBONATION DU FRET ROUTIER

Nicole BONNEFOY

- ▶ Sénatrice socialiste, écologiste et républicain de la Charente
- ▶ Vice-présidente de la commission de l'Aménagement du territoire et du Développement durable
- ▶ Co-auteur du rapport d'information Transport de marchandises face aux impératifs environnementaux



En France, le transport de marchandises représente 31 % des émissions de gaz à effet de serre (GES), ce qui en fait le premier secteur émetteur de CO₂. Ce lourd bilan carbone est principalement dû au fait que 90 % du transport intérieur est assuré par la route.

La transformation des mobilités liées au fret est donc primordiale pour lutter contre le réchauffement climatique. En plus de la pollution de l'air, cette activité engendre de nombreuses externalités négatives telles que les accidents de la route, les nuisances sonores ou encore la dégradation de la voirie.

En tant que rapporteure de la mission d'information sur le transport de marchandises (MITM), avec mes collègues sénateurs membres de la MITM, nous avons voulu faire l'état des lieux complet de l'impact de ce secteur sur l'environnement. Alors que le transport de marchandises est l'angle mort des politiques de mobilités, notre rapport pointe l'urgence de la décarbonation du fret routier et porte quarante propositions concrètes pour réduire les nuisances liées au fret et ainsi amorcer son indispensable transition écologique.

Parmi nos propositions majeures, figure le lancement d'un plan d'investissement massif de régénération et de développement des réseaux ferroviaire et fluvial, ciblé vers les infrastructures les plus stratégiques. En juin 2021, au Sénat, lors de l'examen du projet de loi portant sur la lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets, nous avons donc porté par amendements les propositions fortes du rapport.

Concernant le transport routier, le Sénat a voté pour la mise en place des zones de réduction des nuisances (ZRN) liées au transport routier de marchandises, afin de réduire le risque d'accident de la route et les pollutions. Grâce à une cartographie précise, la

mise en place de ces ZRN permettrait de lutter contre le report important du trafic de poids lourds sur les réseaux secondaires.

Concernant l'impact environnemental du e-commerce, une concertation en ligne, diligentée par notre mission d'information, a permis à nos concitoyens de s'exprimer sur leurs habitudes de consommation en ligne. Cette enquête a mis en lumière le manque d'information des consommateurs sur les émissions de GES dues à la livraison de leur colis. Elle révèle aussi qu'une large majorité des personnes interrogées est prête à voir le délai de livraison s'allonger si celle-ci était plus respectueuse de l'environnement.

Les conclusions sont donc claires. Nous avons porté trois amendements pour : mieux informer le consommateur sur l'impact environnemental de ses livraisons, lui offrir davantage de choix dans les options de livraison (délais et impact environnemental) et créer un label pour les entreprises engagées dans la logistique durable. Pourtant adoptés par le Sénat, ces amendements ayant reçu un avis défavorable du gouvernement ont finalement été supprimés lors de la commission mixte paritaire.

« En plus de la pollution de l'air, cette activité engendre de nombreuses externalités négatives telles que les accidents de la route, les nuisances sonores ou encore la dégradation de la voirie »



Grâce à notre rapport et au travers des propositions que nous avons portées, le Sénat s'est saisi de nombreuses pistes pour réduire les nuisances liées au transport de marchandises. Nos recommandations doivent désormais être considérées sérieusement, afin que la France soit à la hauteur de ses engagements internationaux dans la lutte contre le réchauffement climatique. ●

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : ALLER VERS L'IDÉAL ET COMPRENDRE LE RÉEL

Frédéric MARCHAND

- ▶ Sénateur RDPI du Nord
- ▶ Vice-président de la commission de l'Aménagement du territoire et du Développement durable



« **C**omment pouvons-nous dormir alors que nos lits brûlent ? Le temps est venu de faire ce qui est juste, de payer le loyer, de payer notre dû. » Voilà ce qu'écrivait en 1987 Peter Garret, qui fut ministre de l'Écologie de l'Australie de 2007 à 2010, plus connu comme leader du groupe de rock Midnight Oil, et qui signa avec cette chanson un manifeste dont bien des pays participants de la COP 26 auraient dû s'inspirer à l'unisson.

À Glasgow, tous les pays participant à l'Accord de Paris devaient en effet actualiser leurs contributions nationales, autrement dit leurs objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030. Glasgow a fermé ses portes et le bilan apparaît mitigé. Si dans leur majorité, les pays ont bien actualisé leurs contributions, comme la Chine à quelques jours de la conférence, ou même, à l'instar de l'Inde, pendant la conférence, le gain reste néanmoins très insuffisant pour nous mettre sur une trajectoire de réchauffement conforme aux objectifs de l'Accord de Paris – moins de 2 °C, et si possible 1,5 °C, tout au plus.

Après l'impulsion décisive de la COP21 de Paris, la France est restée un bon élève de la nécessaire transition écologique. Aujourd'hui fidèle à sa tradition avant-gardiste et sa vocation universaliste, notre pays doit aller plus loin. Mettons à profit la présidence française de l'Union européenne, pour faire avancer les 27 sur le chemin de la transition écologique.

« Il faudra (...) s'appuyer sur le nucléaire, car un scénario sans nucléaire et sans émettre massivement du carbone n'est qu'une vue de l'esprit. »

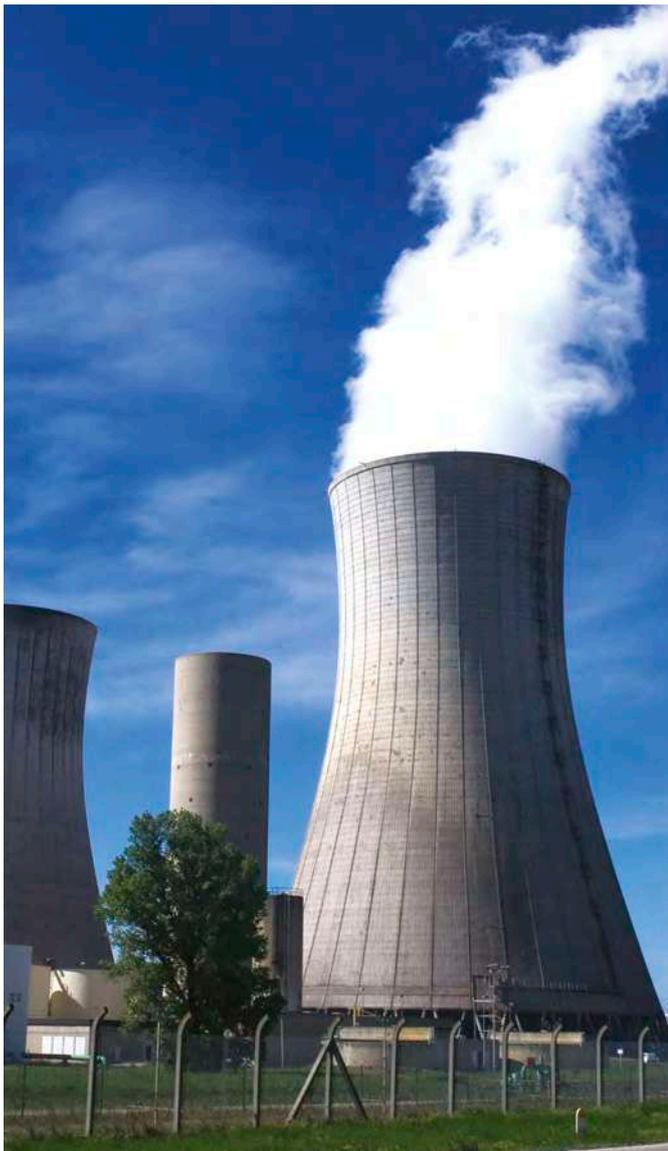
Chez nous, la décarbonation de l'énergie est le défi à relever. En effet, notre système énergétique national va connaître de profondes mutations et nous savons que la consommation électrique augmentera dans les années qui viennent. Pour produire cette électricité décarbonée sur notre territoire, le plan d'investissement France 2030 identifie trois priorités : les énergies renouvelables, en s'assurant de la relocalisation industrielle de certaines activités (production de cellules photovoltaïques, de composants électroniques pour l'éolien...), l'hydrogène, avec le développement d'une filière en France, et la recherche et développement de projets de petits réacteurs nucléaires et de réduction des déchets.

Pour sortir des énergies fossiles, la priorité est la sobriété énergétique et la réduction des consommations d'énergie. Il faut tendre vers la sobriété énergétique tout en évitant une forme d'austérité qui conduirait à contraindre de manière excessive nos concitoyens dans leurs déplacements, dans leur logement et leur quotidien.

Par ailleurs, nous savons que la consommation d'électricité décarbonée va augmenter d'ici 2050, jusqu'à + 60 %, en cas de réindustrialisation forte du pays. La hausse de la consommation d'électricité sera donc forte et rapide.

Pour sortir des énergies fossiles et en parallèle de la réduction de notre consommation totale d'énergie, il faudra continuer à s'appuyer sur la poursuite du développement des énergies renouvelables, c'est indispensable. Il faudra également s'appuyer sur le nucléaire, car un scénario sans nucléaire et sans émettre massivement du carbone n'est qu'une vue de l'esprit.

La solution, nous le savons bien, réside dans le mix énergétique avec davantage d'économies d'énergie et davantage d'énergies renouvelables, couplées au savoir-faire français et l'innovation en matière de nucléaire. C'est comme cela que nous aurons les moyens techniques et économiques d'atteindre nos objectifs climatiques de neutralité carbone d'ici à 2050. ●



HAUSSE DES PRIX DES CARBURANTS : L'HEURE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ?

Damien PICHEREAU

- ▶ Député LaREM de la Sarthe
- ▶ Vice-président de la commission du Développement durable et de l'Aménagement du territoire
- ▶ Membre de la commission des Affaires européennes
- ▶ Membre du groupe d'études Objectifs de développement durable
- ▶ Rapporteur pour avis « Transports terrestres et fluviaux » dans Projet de loi de finances pour 2022



Le gazole, carburant le plus utilisé en France, malgré le retour en force de l'essence sans plomb, a atteint il y a quelques semaines un prix record à la pompe. C'est le résultat d'une situation géopolitique complexe, où des pays producteurs, rentiers du pétrole, tiennent à rattraper leurs pertes dues au covid. Mais c'est surtout un coup dur pour bon nombre de nos concitoyens, auquel le Gouvernement a choisi de répondre par le biais d'une indemnité inflation de 100 Euros.

Alors que la période électorale approche, et son lot de propositions fantaisistes, cette solution apparaît comme étant la plus pragmatique. La baisse des taxes, aujourd'hui vantée par des partis politiques n'ayant fait que de les augmenter quand ils étaient au pouvoir, est à mes yeux inconcevable. D'un point de vue budgétaire tout d'abord, comment la compenser ? Personne ne nous le dit. D'un point de vue géopolitique ensuite, c'est faire une offrande aux pays producteurs : « augmentez vos prix, nous diminuerons nos taxes, ainsi le consommateur ne le verra pas » ... Tel est le message envoyé, un message, vous le conviendrez, qui n'incite pas à la baisse du cours du baril de Brent.

Cependant, l'indemnité inflation ne peut être l'unique réponse. Nous n'avons pas attendu cette hausse pour agir, fort heureusement. L'objectif de fin des ventes des véhicules à énergie fossile à l'horizon 2040 est une première réponse. Celle-ci réaffirme avant tout notre volonté de renforcer notre indépendance énergétique, en plus de verdir notre parc automobile. Ensuite, en couvrant 100 % du territoire d'une Autorité organisatrice de la mobilité (AOM), la Loi d'orientation des mobilités (LOM) est amenée à

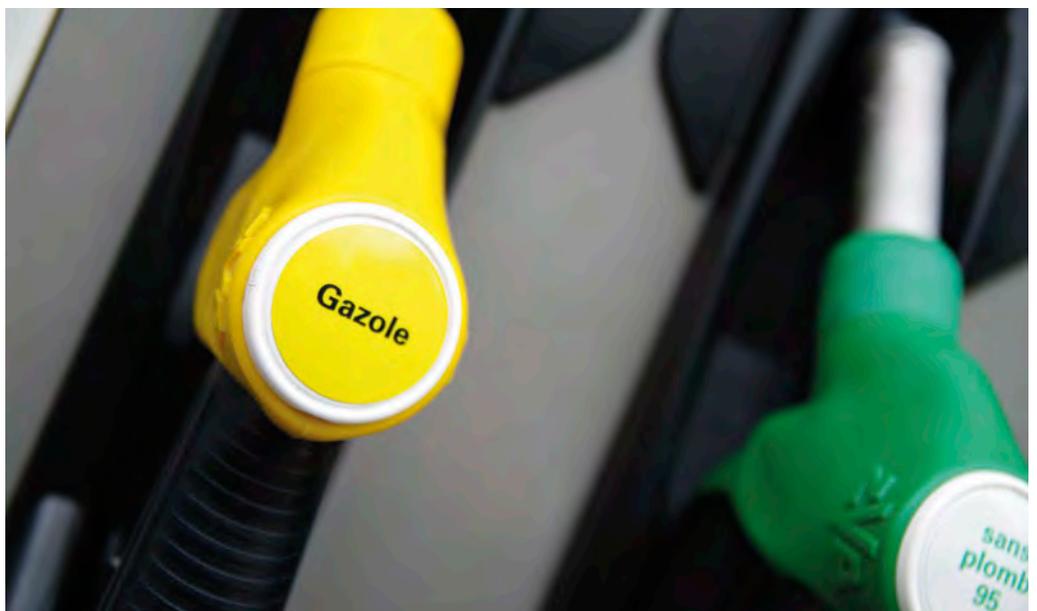
répondre à ces enjeux, en offrant à chacun de nos concitoyens une alternative à l'autosolisme.

La solution à très court terme repose donc sur les épaules de nos collectivités locales. Cela tombe bien, puisque 790 communautés de communes sur 995 ont choisi d'exercer la compétence mobilité sur leur territoire. A elles de mettre en place des outils simples, accessibles à tous et peu coûteux, pour offrir une alternative viable à la voiture individuelle, même si celle-ci restera probablement, et pour longtemps, la colonne vertébrale de nos mobilités. Le covoiturage semble une réponse efficace à très court terme, permettant de drastiquement baisser le budget carburant de nos concitoyens. Les solutions existent, sans lourdes infrastructures, en se basant notamment sur le numérique, la clef de voute des mobilités du futur. Aux AOM de s'emparer du sujet, néanmoins l'Etat doit continuer à les accompagner, c'est là tout le rôle de France Mobilités.

A plus long terme, c'est la transition de notre parc, particulier comme professionnel, qu'il faut accélérer, pour sortir du pétrole importé. Aucune solution ne doit être écartée, ne nous payons pas ce luxe ! Hydrogène, batteries, E85, BioGNV sont déjà là et doivent être soutenus à hauteur de leur part dans la baisse des émissions, mais aussi de leur coût total d'usage (TCO). Certaines nécessiteront de se poser des questions quant au choix énergétique, alors même que certains voudraient plus de voitures électriques avec moins de production d'électricité, en fermant nos centrales nucléaires. Paradoxal ? Non, idéologique...

« c'est la transition de notre parc (...) qu'il faut accélérer, pour sortir du pétrole importé »

Bref, nous sommes dans une situation exceptionnelle. Exceptionnelle pour nos concitoyens qui doivent supporter les coûts ahurissants du carburant à la pompe, mais tout aussi exceptionnelle pour nos entreprises qui voient là des opportunités intéressantes, et des solutions durables pour notre environnement. A nous de les accompagner. ●



LE STOCKAGE DES DÉCHETS NUCLÉAIRES EN QUESTION

Dominique POTIER

- ▶ Député socialiste de Meurthe-et-Moselle
- ▶ Membre de la commission des Affaires économiques de l'Assemblée nationale
- ▶ Coprésident du groupe d'études Objectifs de développement durable
- ▶ Vice-Président du groupe d'études Économie verte et économie circulaire



Cent mille ans séparent l'époque actuelle du paléolithique moyen, époque où diverses espèces humaines se côtoyaient. Il ne reste de cette ère révolue que des os, des silex et de rares objets d'art. On ne peut savoir ce qu'il adviendra de l'humanité d'ici dix mille ans, a fortiori cent mille ans. L'histoire à ces échelles de temps échappe aussi bien à la prévision qu'à la mémoire.

« En contradiction apparente avec la loi, il n'y a (...) pas à ce jour de projet pilote pour l'entreposage à faible profondeur, dit "subsurfacique" »

Cent mille ans, c'est pourtant la durée pour laquelle les déchets radioactifs à moyenne activité vie longue (MAVL) et haute activité à vie longue (HAVL), produits par l'industrie électronucléaire, ont vocation à être entreposés à 500 mètres de profondeur sur le site de Cigéo à Bure... Comment peut-on avertir les futures générations du danger que représentent ces sites d'enfouissement de déchets nucléaires ?

Ces déchets « ultimes », principalement issus du retraitement du combustible nucléaire usé, doivent faire l'objet d'un stockage particulier en raison de leur dangerosité. À leur propos, la loi n° 2006-739 du 28 juin 2006 relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs, prévoit, à l'article 3 : « [...] les recherches et études relatives à ces déchets sont poursuivies selon les trois axes complémentaires suivants : 1° La séparation et la transmutation des éléments radioactifs à vie longue. [...] 2° Le stockage réversible en couche géologique profonde. [...] 3° L'entreposage. Les études et les recherches correspondantes sont conduites en

vue, au plus tard en 2015, de créer de nouvelles installations d'entreposage ou de modifier des installations existantes, pour répondre aux besoins, notamment en matière de capacité et de durée [...] ».

D'une part, force est de constater que le troisième axe de la loi de 2006 semble

avoir été complètement délaissée au profit de celui du stockage des déchets nucléaires en couche géologique profonde. D'autre part, le caractère réversible de l'enfouissement profond des déchets radioactifs sur le site de Bure semble improbable pour beaucoup d'observateurs, de par la technologie mise en œuvre et le coût financier considérable d'une telle entreprise.

En contradiction apparente avec la loi, il n'y a donc pas à ce jour de projet pilote pour l'entreposage à faible profondeur, dit « subsurfacique », des déchets à vie longue. Avec ce type de stockage, les combustibles irradiés des centrales seraient ainsi entreposés dans des galeries creusées à faible profondeur, d'où ils pourraient être surveillés en permanence et extraits à tout moment, dans l'éventualité d'une solution technique. Un tel stockage, véritablement réversible, s'accompagnerait de recherche en matière de transmutation des éléments radioactifs à vie longue.

Il est en effet tout à fait plausible que, d'ici un siècle, de nouvelles sources de neutrons rapides, dont la fusion deutérium-tritium, soient maîtrisées, permettant une transmutation efficace des actinides et diminuant leur période d'activité... Technologie impossible à mettre en œuvre avec l'enfouissement définitif. Alors que le plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs (PNGMDR) 2019-2022 est, encore à ce jour, attendu par le Parlement, le stockage subsurfacique peut représenter une voie alternative sérieuse pour la gestion de nos déchets radioactifs. ●



RÉUSSIR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE AVEC LE (NOUVEAU) NUCLÉAIRE

Jean-Pierre MOGA

- ▶ Sénateur UC de Lot-et-Garonne
- ▶ Vice-président de la commission des Affaires économiques
- ▶ Membre de la délégation sénatoriale aux entreprises
- ▶ Membre du groupe d'études Énergie



Le 12 octobre dernier, le chef de l'État a présenté un plan d'investissement de moyen terme de trente milliards d'euros se décomposant en plusieurs axes stratégiques. Le nucléaire en est un, et à raison.

Bénéficiant d'une enveloppe d'un milliard d'euros, le plan « France 2030 » prévoit notamment de faire émerger d'ici 2030, avec 500 millions d'euros fléchés, des réacteurs nucléaires de petite taille - ou SMR - qui pourraient remplacer les centrales à charbon. Ce plan s'inscrit d'ailleurs en cohérence avec le plan de relance présenté en septembre 2020,

la neutralité carbone. Une conclusion principale se dégage : notre mix énergétique doit reposer sur le nucléaire en complément - et non en opposition - des énergies renouvelables, afin d'atteindre la neutralité carbone. RTE ajoute que cette logique additive (renouvelables + nucléaire) est « celle qui présente le meilleur bilan climatique de court/moyen terme et donc celle qui est la plus à même de permettre l'atteinte des objectifs climatiques en 2030 ».

Or, l'âge moyen du parc nucléaire français est de 36 ans, et le nouveau nucléaire tarde à apparaître pour deux raisons. D'une part, en raison d'une perte de savoir-faire et d'attrait pour la filière en l'absence de construction de nouveaux réacteurs, situation soulevée dans le rapport sur « L'énergie nucléaire du futur » de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques. D'autre part, en raison d'un flottement dans la stratégie française, entre un premier projet de SMR (Nuward) devant être accéléré et l'abandon, en 2019, du pourtant stratégique projet Astrid de quatrième génération.

Relancer le nucléaire en parallèle de l'essor des énergies renouvelables représente tant un enjeu de souveraineté face à la dépendance de la France aux énergies fossiles importées que d'efficacité dans la lutte contre le changement climatique (décarbonation de la production de chaleur, production d'hydrogène, etc.).

Dès lors, la question se pose de la préservation des acquis de notre recherche. d'un nouvel

En conclusion du rapport RTE : « notre mix énergétique doit reposer sur le nucléaire en complément - et non en opposition - des énergies renouvelables »

effort de R&D, public comme privé, dans la filière nucléaire, de la conception de nouveaux réacteurs à leur fin de cycle, et d'un souci de développer les compétences afin de mobiliser une nouvelle génération de chercheurs et d'ingénieurs. Cet effort permettrait à notre pays de rester leader face à des puissances émergentes (Chine, Russie), beaucoup moins prudentes en termes de sûreté nucléaire ou d'application du traité de non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

Aussi, je salue la récente annonce du président de la République de lancer la construction de nouveaux réacteurs nucléaires de type EPR, tout en travaillant à la construction de SMR pour de nouveaux usages du nucléaire avec une optique : produire de l'énergie décarbonée sur notre sol. ●

qui prévoyait déjà une enveloppe de 470 millions d'euros fléchés vers la filière nucléaire, dont 50 consacrés aux SMR.

Par la suite, le 25 octobre, RTE publiait son rapport « Futurs énergétiques 2050 », étudiant les chemins possibles pour atteindre

TRIBUNES

LES PRINCIPES ACTIFS DU CANNABIS À L'ESSAI SUR TOUS LES FRONTS



En France, le cannabis est considéré comme un stupéfiant dont la détention et l'usage sont interdits. Sa consommation peut notamment être sanctionnée d'une amende délictuelle de 200 euros. Cependant, Olivier Véran a donné son feu vert à l'expérimentation du cannabis médical ou «thérapeutique». Quelque 3 000 patients, souffrant de sclérose en plaques, épilepsie, ou en soins de support en oncologie, sont ainsi suivis depuis le printemps pour juger l'opportunité de l'usage de médicaments à base de THC (tétrahydrocannabinol) et CBD (cannabidiol), les deux principaux composants de cette substance. Les résultats sont attendus pour septembre 2023.

Indépendamment de cette expérimentation, il existe aussi un véritable engouement pour les produits à base de CBD. La multiplication des points de vente, partout dans le pays, permet de le constater. Là aussi, les vertus supposées thérapeutiques sont mises en avant pour traiter douleurs chroniques, anxiété, sommeil fragile... si bien que la frontière avec le médical n'est pas toujours évidente pour le grand public.

C'est un arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE), en novembre 2020, qui a donné un grand coup d'accélérateur à cette économie, en jugeant que le CBD n'est pas un stupéfiant, et qu'en application des dispositions relatives à la libre circulation des marchandises, sa commercialisation ne peut être interdite. De fait, un flou juridique entoure ces commerces, dans l'attente d'une actualisation de la réglementation française, malgré cet arrêt et celui de la Cour de cassation qui a confirmé en juin que la vente de CBD est autorisée en France, dès lors que le taux de THC est inférieur ou égal à 0,2 %. L'Union des Professionnels du CBD (UPCBD) craint toutefois que le projet d'arrêt en préparation ne constitue « un recul majeur pour la filière CBD ». En l'état, il prévoit en effet l'interdiction de la vente des fleurs ou de feuilles brutes, qui « représente environ la moitié du chiffre d'affaires des boutiques spécialisées. »

Selon un sondage Odoxa de 2019, deux Français sur trois sont convaincus des bienfaits des médecines alternatives et complémentaires (MAC) que sont par exemple l'ostéopathie, l'acupuncture, la phytothérapie ou encore l'homéopathie... 35 % des Français déclarent les utiliser pour se soigner.

Stéphanie Fontaine

CANNABIS THÉRAPEUTIQUE : ALLONS PLUS LOIN ET PLUS VITE !

Jean-Baptiste MOREAU

- ▶ Député LaREM de la Creuse
- ▶ Membre de la commission des Affaires économiques
- ▶ Membre de la commission des Affaires européennes
- ▶ Rapporteur général de la mission d'information commune sur la réglementation et l'impact des différents usages du cannabis



Le 5 mai dernier, la mission parlementaire sur la réglementation et l'impact des différents usages du cannabis rendait son ultime rapport sur le volet récréatif du cannabis. Pendant plus de 18 mois, la mission d'information transpartisane, dont j'ai eu la chance d'être le rapporteur général, a organisé plus de 70 auditions afin de tenter d'analyser avec pragmatisme nos législations, nos politiques publiques, leur efficacité et leur pertinence, afin d'émettre d'éventuelles pistes de réflexion. Lors de ses travaux, la mission a étudié les trois usages (thérapeutique, bien-être et récréatif) de manière indépendante.

Le 26 mars dernier, l'expérimentation de l'usage du cannabis thérapeutique a été lancée, 18 mois après l'adoption d'un amendement porté par Olivier Véran, alors rapporteur du Projet de loi de financement de la Sécurité sociale. Si l'on ne peut que souligner l'importance d'une telle avancée, le caractère encore « expérimental » de la démarche nous place encore bien loin derrière de nombreux pays, qui ont fait du cannabis thérapeutique,

une solution d'amélioration du parcours de soin de nombreux patients atteints de pathologies graves et douloureuses depuis de nombreuses années.

Israël autorise ainsi depuis 1995 l'usage du cannabis médical pour accompagner les chimiothérapies d'enfants, le Canada a érigé le recours au cannabis thérapeutique en principe à valeur constitutionnelle, mais on peut aussi citer les Pays-Bas depuis 2003, l'Allemagne depuis 2017, ou encore le Royaume-Uni ! Le lancement de l'expérimentation est un bon signal, mais nous devons aller à la fois plus loin – en élargissant les pathologies qui peuvent en bénéficier – et plus vite !

S'il venait à devenir une solution pérenne, l'usage du cannabis thérapeutique doit pouvoir permettre de développer la filière française. Les agriculteurs et les industriels y sont prêts !

Concernant la question du cannabidiol (CBD) ou chanvre bien-être, je peux clairement dire qu'il a été, et est toujours, une victime collatérale de l'approche essentiellement sécuritaire du cannabis dans notre pays. Alors même qu'il est dénué de tout effet psychotrope – et cela a été confirmé par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) – contrairement au THC, il voit pourtant son développement freiné par une réglementation totalement inadaptée, et par une volonté politique de ne pas banaliser l'usage du cannabis.

Cette situation ubuesque l'est d'autant plus que cette posture politique annihile totalement le développement d'une filière française alors même que nous disposons de capacités de production qui n'ont rien à envier à nos voisins ! Politiquement, je ne renoncerai jamais à me battre et à faire de la pédagogie, même si le sujet semble avoir été balayé avant même d'avoir été traité. Dans un moment où les questions de souveraineté et de relocalisation sont de mise, nous ne pouvons pas nous permettre de priver nos agriculteurs, industriels et commerçants français, de perspectives économiques aussi essentielles pour nos territoires ! ●



« Les agriculteurs et les industriels y sont prêts ! »

COMMERCIALISATION DE CBD : L'URGENCE À METTRE EN PLACE UN CADRE LÉGAL STABLE ET COHÉRENT

Serge BABARY

- ▶ Sénateur LR d'Indre-et-Loire
- ▶ Président de la délégation sénatoriale aux entreprises
- ▶ Membre de la commission des Affaires économiques



Depuis de nombreux mois, les ouvertures de commerces spécialisés dans la vente de cannabidiol ou d'huile de cannabidiol (CBD), et parfois même de fleurs ou de feuilles brutes de chanvre, s'installent un peu partout sur le territoire français. Leur nombre serait passé de 400 avant l'été à 1 700 début octobre. On assiste peu à peu à l'émergence d'une véritable filière française : exploitation agricole de fleurs de chanvre, culture biologique, transformation, et enfin distribution.

Or, l'article R. 5132-86 du code de la Santé publique pose le principe d'une prohibition de toute utilisation ou commercialisation du cannabis, de sa plante et de sa résine, des produits qui en contiennent ou de ceux obtenus à partir

« En définitive, un an après l'arrêt de la CJUE, l'insécurité juridique et économique perdure ! »

du cannabis, de sa plante et de sa résine. Il s'agit de savoir si la commercialisation du CBD est légale ou si elle relève de la législation pénale relative au trafic de stupéfiants. En témoigne les nombreuses mises en examen de responsables d'établissements, l'insécurité juridique est réelle.

Dans un arrêt rendu le 19 novembre 2020 (C-663/18, dite Kanavape), la Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE) a jugé qu'en l'état des connaissances scientifiques et sur la base des conventions internationales en vigueur, le CBD ne constituait pas un produit stupéfiant. En conséquence de quoi, elle a estimé que le principe de la libre circulation des biens s'opposait à ce que la France interdise la commercialisation de CBD provenant d'un pays européen, sauf à démontrer que cette mesure est justifiée par un objectif de protection de santé publique et qu'elle est nécessaire et proportionnée.

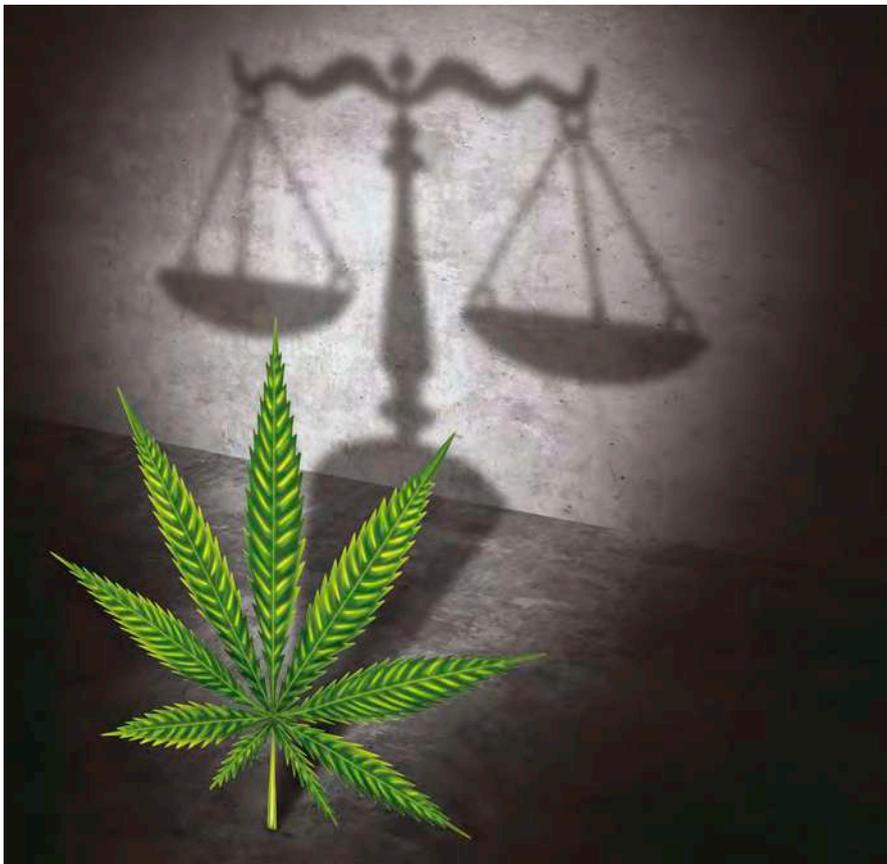
En juin dernier, la Cour de cassation a, logiquement, confirmé, d'une part, que l'interdiction, même provisoire, de la commercialisation de produits contenant du CBD ne peut être ordonnée en l'absence de preuve que les produits en cause entraînent dans la catégorie des produits stupéfiants (Cass. crim.,

15 juin 2021, n° 18-86.932) et, d'autre part, que la vente de fleurs de chanvre légalement produites dans un autre Etat membre de l'Union est licite (Cass. crim., 23 juin 2021 n° 20-84.212).

On est ici frappé par le silence du Gouvernement. Il faudra attendre juillet 2021 pour qu'enfin les trois ministères concernés (Santé, Agriculture, et Économie) notifient un projet d'arrêté à l'Union européenne. Projet qui autorise la culture, l'importation, l'exportation et l'utilisation industrielle et commerciale de toutes les parties de la plante de chanvre, dont la teneur en tétrahydrocannabinol (THC) est inférieure à 0,2%, et interdit la commercialisation de fleurs et de feuilles brutes.

Le mois dernier, ajoutant encore à l'incertitude, le Conseil d'État a renvoyé au Conseil constitutionnel la question de la constitutionnalité des dispositions du code de la Santé publique qui confient au pouvoir réglementaire la compétence pour définir ces règles (CE, 8 octobre 2021, n°455024). En définitive, un an après l'arrêt de la CJUE, l'insécurité juridique et économique perdure !

Espérons que la décision du Conseil constitutionnel donne l'occasion au Parlement de se prononcer sur ces questions qui touchent à la santé publique et à l'économie. Il est en effet urgent de définir une politique publique, un cadre légal adapté et de mettre en place les mesures de contrôle qui s'imposent. ●



CANNABIS THÉRAPEUTIQUE, PENSER AUX MALADES...

François-Michel LAMBERT

- ▶ Député Libertés et territoires des Bouches-du-Rhône
- ▶ Membre de la commission du Développement durable et de l'Aménagement du territoire
- ▶ Auteur d'une proposition de loi sur la légalisation du Cannabis



Notre pays détient le record de consommation de cannabis en Europe et a déclaré la guerre aux dealers et aux consommateurs. Une guerre totale qui porte sur le cannabis récréatif mais aussi sur la fleur de chanvre au CBD, pourtant inoffensive.

C'est le choix idéologique d'une politique répressive qui considère d'abord le cannabis comme une drogue addictive dont la substance psychotrope, le THC, représente le mal et l'interdit moral. Pourtant, cette molécule, comme celle du CBD et de nombreuses autres présentes dans le cannabis, peut aussi soigner et apaiser. Délivrées sous forme médicale, leurs propriétés anxiolytiques, antalgiques, anti-inflammatoires et antispasmodiques sont reconnues dans le monde entier, mobilisant toute une communauté de scientifiques et de chercheurs.

Avec un immense retard, la France a enfin décidé, en mars 2021, d'expérimenter le cannabis thérapeutique. Seuls 3 000 patients bénéficient de l'expérimentation. De nombreux malades espèrent l'accès à des traitements dont ils sont privés et qui les obligent parfois à s'approvisionner au marché noir, ou à faire pousser eux-mêmes les quelques pieds pour tenter de se soigner. Avec le risque d'utiliser des produits douteux ou d'avoir des ennuis judiciaires.

700 000 personnes pourraient bénéficier d'un traitement si notre pays se donnait les moyens de structurer une filière pour permettre de déposer des brevets, produire et transformer du cannabis en France. Actuellement pour s'approvisionner, les laboratoires français ont recours aux importations du Danemark, d'Espagne, du Portugal, du Royaume-Uni, voire d'Australie, du Canada et d'Israël. Rien ne provient du marché français.

Nous savons que le cannabis thérapeutique coûte cher et qu'il

n'est pas rentable sur le seul critère des quantités produites. Sans l'aide de l'État et sans le développement en parallèle de la filière CBD, le cannabis thérapeutique aura du mal à s'ancrer dans nos territoires et à faire vivre nos chercheurs, nos labos et nos agriculteurs. Toute la filière attend un signe.

La position de la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA) qui consiste à interdire la vente de fleurs de chanvre non transformées est inquiétante. Que cette fleur au CBD soit un possible placebo homéopathique comparée aux protocoles médicaux du cannabis thérapeutique délivré dans les hôpitaux, partout où elle est autorisée en Europe, elle représente 70 % des ventes.

Fin août 2021, l'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM) a fait un premier pas en créant un comité scientifique temporaire, dont les conclusions sont attendues avant la fin de l'année. Travaillant sur la « Culture en France du cannabis à usage médical de la plante au médicament », ses experts définissent les



« 700 000 personnes pourraient bénéficier d'un traitement si notre pays se donnait les moyens de structurer une filière »

modalités d'une production française, les questions de traçabilité du cannabis et des doses plafonds de teneur en THC et CBD contenues dans les plantes et les produits.

Si le décret en préparation devait être imprégné de cette idéologie prohibitionniste, il freinerait l'ensemble des acteurs économiques et scientifiques, pourtant prêts en 2023 à produire du cannabis médical en France, et à apporter ainsi des solutions aux centaines de milliers de patients qui souffrent. Au contraire, son seul objectif doit être de faciliter la constitution d'une filière médicale et économique autour du cannabis thérapeutique. ●

IRRESPONSABILITÉ DES DÉPUTÉS LREM ET CAFOUILLAGE AU SEIN DE LA MAJORITÉ

Pierre CORDIER

- ▶ Député App. LR des Ardennes
- ▶ Membre de la commission des Affaires étrangères
- ▶ Conseiller départemental des Ardennes



Depuis plusieurs mois, des députés de la majorité relancent le débat sur la consommation du cannabis. La rapporteure de la mission d'information consacrée à la réglementation et aux différents usages du cannabis Caroline Janvier a pris position en faveur d'une légalisation du cannabis. Le député François-Michel Lambert est allé jusqu'à sortir un « joint » dans l'hémicycle, lors des questions au Gouvernement, banalisant ainsi cette drogue qui détruit pourtant des vies et des familles.

Des crimes en lien avec le trafic et la consommation de drogues ont lieu chaque jour, comme l'assassinat sauvage d'un policier avignonnais lors d'une opération antidrogue. Nos concitoyens ont été choqués par l'irresponsabilité pénale reconnue au meurtrier de Sarah Alimi, sous prétexte qu'il était dans un état de conscience altéré par la consommation de cannabis. Dans ce contexte, prôner la légalisation du cannabis est une provocation inacceptable !

Cela ne réglerait pas les problèmes liés au trafic, comme c'est le cas pour le tabac qui est toujours vendu moins cher dans les circuits parallèles de contrebande... Cela enverrait surtout un message catastrophique à la jeunesse en banalisant cette drogue qui est souvent un premier pas vers les drogues dures.

Près de cinq millions de Français se disent consommateurs réguliers de cannabis, et pourtant le Gouvernement ne fait rien. Alors que l'alcool fait l'objet de politiques de prévention, sur les bouteilles, à la télévision et dans la presse, avec des contrôles routiers effectués par la gendarmerie et la police, la consommation de cannabis fait l'objet de complaisance des pouvoirs publics.

On en parle peu, mais les dangers ne sont pas seulement liés à l'altération du comportement induite par cette drogue. Le cannabis est également un perturbateur endocrinien, comme les phtalates, le Bisphénol A et les parabènes dont la présence dans les produits du quotidien suscite l'inquiétude de nos concitoyens.

Depuis que l'on a isolé le THC - principe actif du cannabis - les effets psychologiques et physiologiques de cette drogue ont été activement étudiés. Des études menées sur des animaux ont montré que le THC altère plusieurs systèmes hormonaux, y compris les stéroïdes gonadiques, l'hormone de croissance, la prolactine, les hormones thyroïdiennes et l'axe Hypothalamo-hypophyso-surrénalien (HHS). Ces effets sont produits par l'activation des récepteurs cannabinoïdes de type 1 et 2 qui sont distribués dans tout l'organisme : système nerveux central, rate, amygdales, foie, pancréas, cœur, surrénales, tissu adipeux, système reproducteur, pour les récepteurs CB1, cellules immunitaires, rate, amygdales et thymus pour les récepteurs CB2.

C'est pourquoi j'ai déposé une proposition de résolution le 15 mars 2018 rappelant que le cannabis est un perturbateur endocrinien et demandant des recherches approfondies sur ses effets à long terme. Ces recherches doivent aussi prendre en compte les produits dérivés du cannabis, comme le cannabidiol (CBD).

L'heure n'est pas à la complaisance mais à la fermeté ! Depuis des mois, avec les députés Les Républicains et Apparentés, nous dénonçons l'affaiblissement de l'autorité de l'État. Il est urgent d'agir en durcissant les peines et en veillant surtout à ce qu'elles soient réellement et pleinement effectuées. ●

Légalisation du cannabis : « une provocation inacceptable ! »



LE « CANNABIS », UN SEUL NOM POUR UNE MULTITUDE D'USAGES

Huguette TIEGNA

- ▶ Députée LaREM du Lot
- ▶ Membre de la commission des Affaires économiques
- ▶ Présidente du groupe d'études Économie verte et économie circulaire
- ▶ Auteure d'un rapport sur les enjeux sanitaires du cannabis en 2019, pour l'OPECS



Thérapeutiques, récréatifs, et pour le bien-être... Les usages de l'herbe aux millions de consommateurs qui ne cesse de faire parler d'elle, et s'invite depuis de nombreuses années dans le débat public, sont multiples. Mais de quoi parle-t-on vraiment ?

Je veux aujourd'hui alerter sur la différence entre le cannabis à usage médical et celui que l'on trouve dans la rue. L'un et l'autre ont des propriétés propres. Pour l'un comme pour l'autre, la recherche est à la traîne.

L'hexagone occupe la première place au classement des plus gros consommateurs d'Europe, alors même que la consommation et la vente de cannabis sont bel et bien interdites en France. Les produits dérivés ne cessent de se multiplier depuis l'apparition du CBD, ce qui complexifie grandement la tâche des forces de l'ordre

« Mais il est urgent d'accroître la recherche dans le domaine de la consommation de cannabis à titre médical et la recherche sur le cannabis illégal pour mieux prévenir »

lors de contrôles. Difficile de faire la différence au nez ou à l'œil nu entre CBD et THC.

Le cannabis médical, démocratisé chez plusieurs de nos voisins, est lui bien différent. Cultivé avec une méthodologie stricte, son taux de cannabinoïdes est stable d'une plante à l'autre, et ses effets sont toujours les mêmes. Les cannabinoïdes sont des molécules présentes dans le cannabis qui agissent sur certaines cellules de l'organisme. Selon qu'il s'agisse de cannabis thérapeutique ou récréatif, les doses sont plus ou moins contrôlées. Cette nuance

de dosage prête à confusion, elle devrait pourtant être au cœur du débat, puisqu'il s'agit d'un enjeu sanitaire majeur.

Les pouvoirs publics sont en mesure de contrôler la qualité du cannabis thérapeutique, pas celle du cannabis récréatif. Or, c'est ce dernier qui cause de graves problèmes psychologiques, notamment chez les jeunes et qui est susceptible de contenir toutes sortes de substances toxiques ajoutées pour « couper » le cannabis pur. Face aux 3,9 millions de consommateurs réguliers, nous devons agir non pas dans une optique du tout ou rien, mais dans une optique d'accompagnement.

La recherche ne suit pas. Les effets néfastes du cannabis sur la santé, nombreux, ne peuvent pas être correctement étudiés par les chercheurs car ces derniers n'ont pas accès aux substances qui courent nos rues. Or, pour avoir une connaissance pointue de ce que consomment les jeunes et afin de mieux assurer la prévention, il est nécessaire que les spécialistes aient les moyens de leurs ambitions. D'autant plus que dans le registre « récréatif », nous retrouvons pour beaucoup un usage auto-thérapeutique : par



exemple, pour réduire l'anxiété, le stress et favoriser l'endormissement. Ne laissons plus les citoyens dans l'errance médicale, et susceptibles d'opter pour une fausse bonne solution.

Parmi les problèmes de santé susceptibles d'être concernés par un traitement à base de cannabinoïdes, il y a la douleur, la spasticité dans la sclérose en plaques, certaines épilepsies rares et des symptômes associés à la chimiothérapie. Il n'a pas de vertu curative, mais œuvre activement au soulagement des patients. Un usage médical du cannabis s'est développé à l'étranger, où les patients peuvent accéder à des fleurs brutes ou des préparations à base de cannabis en pharmacie. Une expérimentation française vise à autoriser cet usage et à l'encadrer. Mais il est urgent d'accroître la recherche dans le domaine de la consommation de cannabis à titre médical et la recherche sur le cannabis illégal pour mieux prévenir. ●

EXPÉRIMENTATION DU CANNABIS THÉRAPEUTIQUE : IL EST GRAND TEMPS !

Laurence COHEN

- ▶ Sénatrice CRCE du Val-de-Marne
- ▶ Vice-présidente de la commission des Affaires sociales
- ▶ Vice-présidente de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes



Je me réjouis de l'expérimentation du cannabis thérapeutique, depuis le 26 mars 2021, autorisée pour deux ans par le ministre de la Santé et des Solidarités, Olivier Véran, et dont pourront bénéficier environ 3 000 patientes et patients. Il est grand temps, aujourd'hui, de reconnaître le cannabis thérapeutique comme un enjeu majeur de santé publique. Déjà légalisé dans plus d'une trentaine de pays, dont 22 pays européens, ses vertus sont d'ores et déjà prouvées à l'étranger. Depuis trop d'années, les patientes et patients, en France, alertent sur leurs souffrances, sur l'incapacité des traitements à les soulager, et demandent à cor et à cri cette expérimentation.

thérapies, médicamenteuses ou non, des formes d'épilepsie sévères et pharmaco-résistantes, des soins de support en oncologie, des situations palliatives et de la sclérose en plaques. En 2019, le Parlement européen, à son tour, se prononce en faveur du cannabis thérapeutique.

Mais les débats dans l'hémicycle du Sénat l'ont prouvé cette année, trop souvent encore, les détracteurs du cannabis thérapeutique le confondent avec le cannabis récréatif, qui n'a rien à voir et qui ouvrirait sur un autre débat que j'appelle de mes vœux, celui de la dépénalisation de l'usage du cannabis, voire sa légalisation.

Concernant le cannabis thérapeutique, il faut en finir avec la frilosité et l'hypocrisie, car ce sont entre 300 000 et un million de personnes qui attendent de pouvoir soulager leurs douleurs. Il y a véritablement urgence à agir ! J'ai d'ailleurs alerté le ministre de la Santé sur la lenteur du processus et le retard pris dans la signature du décret d'application, qui ont repoussé la mise en place de l'expérimentation de plusieurs mois.

Outre cette lenteur administrative, de nombreuses personnes ont témoigné du parcours du combattant qu'ils ou elles ont dû affronter pour faire partie de l'expérimentation, et entrer en contact avec les 200 centres hospitaliers agréés qui le proposent. Ce temps administratif et bureaucratique est un temps que les patientes et patients n'ont pas !

Aujourd'hui, des inquiétudes perdurent, en particulier au sujet de la continuité du traitement à l'issue de l'expérimentation. Il est extrêmement problématique que certains malades risquent de se

retrouver dans une situation de rupture thérapeutique,

« Déjà légalisé dans plus d'une trentaine de pays, dont 22 pays européens, ses vertus sont d'ores et déjà prouvées à l'étranger. »

avec toutes les conséquences que cela peut avoir ! Le fait que le décret d'application, publié le 7 octobre 2020, ne prévoit pas de continuité de traitement à l'issue de l'expérimentation, est à mon sens, une grave erreur. J'ai d'ailleurs également interrogé le ministre à ce sujet.

Il s'agit maintenant de poursuivre le travail et d'aller

au-delà de l'expérimentation, en déterminant la filière de production et les modalités d'usage du cannabis thérapeutique en France, et en osant poser des questions cruciales, tel son remboursement par la Sécurité sociale, afin de réellement avancer sur ces questions, pour mieux répondre à la souffrance de nos concitoyennes et concitoyens. ●



C'est une revendication légitime que je porte dans l'hémicycle, et que défendent différentes instances. En effet, dès 2018, le Comité scientifique de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé, l'ANSM, reconnaît la pertinence médicale du cannabis thérapeutique et valide son utilisation dans certains cas précis, en particulier des douleurs réfractaires aux autres

LE TEMPS EST VENU D'IMPULSER UNE FILIÈRE CBD EN FRANCE

Ludovic MENDES

- ▶ Député LaREM de la Moselle
- ▶ Membre de la commission des Lois
- ▶ Membre de la commission des Affaires européennes



Au regard de ses multiples facettes, le chanvre est une plante étonnamment peu connue. En dépit d'une histoire multiséculaire, son image reste attachée à celle, controversée, de son principe stupéfiant, le delta-9-tetrahydrocannabinol (THC), qui focalise le débat public autour de son utilisation à des fins thérapeutiques ou « récréatives ». Dès lors, il n'est guère surprenant que l'usage des composantes non stupéfiantes du chanvre, parmi lesquelles on dénombre une bonne centaine de cannabinoïdes, soit difficile à appréhender de manière sereine et objective.

Présenté parfois comme du « cannabis légal », le cannabidiol (CBD) est victime de son succès auprès de consommateurs à la recherche de produits de bien-être naturels. Tout aussi soutenue avec enthousiasme que décriée par ceux qui n'y voient qu'un marché lucratif incontrôlé, cette molécule fait l'objet de commentaires approximatifs et souvent erronés quant à ses effets, ou au régime juridique applicable.

Il faut rappeler que, s'il est impossible d'extraire du CBD de manière naturelle sans conserver des traces de THC, les principes actifs de la molécule, essentiellement relaxants, n'ont aucun effet stupéfiant.

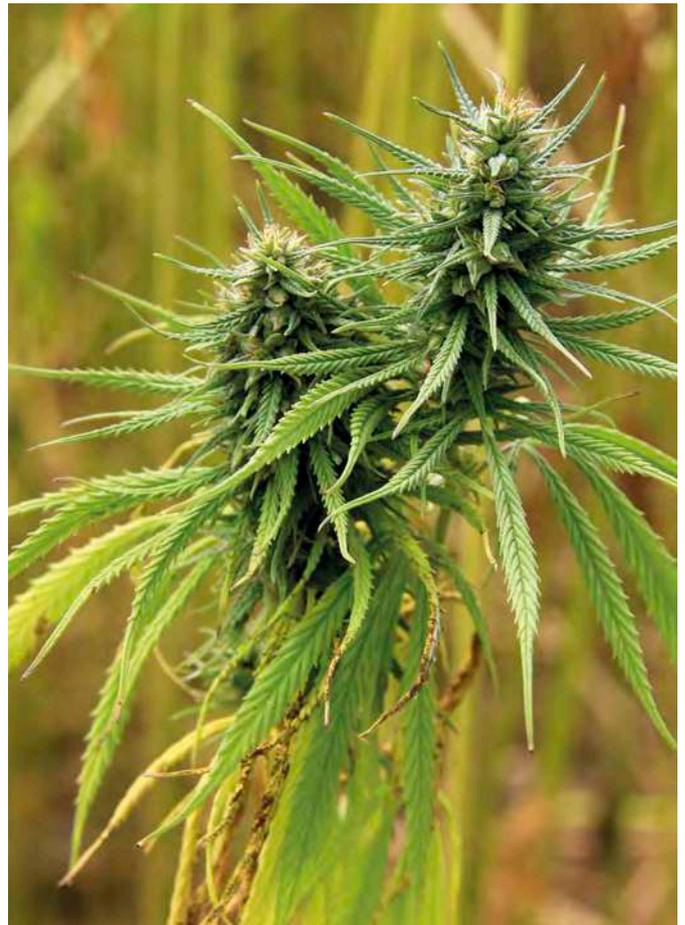
Le récent arrêt, en date du 23 juin dernier, de la chambre criminelle de la Cour de cassation, confirme l'extrême fragilité juridique de la position du Gouvernement sur la fleur. Au regard des principes posés par la jurisprudence européenne, le juge national invite les autorités françaises à prendre en considération les législations en vigueur dans les autres États membres de l'Union européenne, et exclut désormais toute restriction de commercialisation qui ne serait pas fondée sur un risque de santé publique préalablement documenté.

Interdiction des fleurs brutes : « la France ne serait potentiellement plus en conformité avec les règles européennes de libre circulation des marchandises »

L'arrêté proposé par l'État français le 20 juillet 2021, à la suite des décisions de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) et de la Cour de cassation, et notifié à la Commission européenne, n'autorisera pas la vente de fleurs et feuilles brutes, alors que cela représente environ 50 % du marché français. De plus, si cet arrêté

était mis en application, la France pourrait à nouveau être déférée devant la justice. En effet, en interdisant la vente de fleurs brutes séchées sur son territoire, la France ne serait potentiellement plus en conformité avec les règles européennes de libre circulation des marchandises.

Aujourd'hui, il est temps d'impulser la mise en place d'une filière française de production du CBD en autorisant la culture et l'exploitation de la fleur de chanvre en deçà de teneurs en THC de 0,2 %. Parallèlement à cela, il faut renforcer les garanties offertes aux consommateurs en termes de contrôle des produits



et de transparence des informations délivrées. Le CBD, diffère du cannabis thérapeutique (expérimenté en France depuis mars 2021) ou récréatif, il doit être traité de manière distincte par les pouvoirs publics, si ceux-ci souhaitent développer une filière nationale.

Pourtant, la situation en devient quasiment ubuesque. Le mot « Cannabis » fait peur et l'on regarde cela par un prisme sécuritaire alors que l'on parle de santé publique. Cette crainte, quelque peu irrationnelle, empêche la France de tirer profit de sa capacité de production de chanvre, éminente sur le continent européen, pour développer de nouveaux produits dans des secteurs économiques où elle dispose des champions internationaux.

La réglementation française comporte de multiples facilités, en particulier celles liées au statut de « produit à fumer à base de plantes autres que le tabac », permettant de rassurer le consommateur quant à l'innocuité des produits au CBD, fleur comprise, auxquels il serait confronté. ●

TRIBUNES

LE THERMALISME FRANÇAIS DUREMENT TOUCHÉ PAR LA CRISE COVID

Le thermalisme français est « à l'agonie », s'est alarmé le Conseil National des Établissements Thermaux (CNETH) en début d'année. Fermées lors du premier confinement du printemps 2020, les 113 établissements répartis sur les 90 stations thermales françaises l'ont de nouveau été à la fin octobre pendant presque six mois, jusqu'au 19 mai 2021. L'an dernier, seuls 200 000 curistes ont été comptabilisés, contre près de 600 000 en 2019. La chute d'activité est ainsi estimée à 70 %, correspondant à quelque 110 millions de pertes, tandis que l'économie générée pour l'assurance maladie est évaluée à 200 millions d'euros.

Plus généralement, selon les données du CNETH, le PIB thermal représente plus de 520 millions d'euros, dont 44 % reviennent aux budgets publics au titre des prélèvements fiscaux et sociaux. Ce sont 100 000 emplois directs, indirects, non délocalisables, qui sont en jeu, dans des territoires souvent reculés (71 % des communes thermales ont moins de 5 000 habitants), et pour lesquels cette activité représente l'essentiel de leurs ressources.

De fait, le secteur a durant la crise sanitaire davantage été assimilé aux lieux commerciaux et touristiques, plutôt qu'à des centres de soins. C'est la seule offre de santé remboursée par la Sécurité sociale qui est restée inaccessible à ceux qui la pratiquent, généralement pour des cures en matière de rhumatologie, phlébologie, traitements de l'appareil respiratoire, dermatologie...

D'ailleurs, les établissements ont pu bénéficier des mesures d'accompagnement spécifiques au secteur du tourisme (fonds de solidarité étendu, exonérations de charges fiscales et sociales, prêt garanti par l'État « saison », prise en charge à 100 % de l'activité partielle, dispositif « coûts fixes » ...).



En 2016, un rapport du Comité d'évaluation et de contrôle (CEC) de l'Assemblée nationale jugeait déjà « fragile » la situation économique du secteur et appelait les pouvoirs publics à « adopter une attitude plus positive, en utilisant davantage cet outil dans une approche plus large de santé publique, (...) en mettant notamment l'accent sur la prévention des maladies chroniques, l'accompagnement du vieillissement et l'éducation thérapeutique. »

Stéphanie Fontaine

THERMALISME : TRÈS TOUCHÉ PAR LE COVID, MAIS UN SECTEUR ENFIN RECONNU

Jean-Bernard SEMPASTOUS

- ▶ Député LaREM des Hautes-Pyrénées
- ▶ Membre de la commission des Affaires économiques
- ▶ Président du groupe d'études Thermalisme
- ▶ Membre du Conseil national de la montagne



1 00 000 emplois directs, indirects, induits, des revenus essentiels pour les collectivités, un moteur de développement territorial et culturel, une offre de soin efficace, douce, irremplaçable, voilà ce qu'est aujourd'hui le thermalisme en France. Un secteur unique dont la paralysie pendant la crise sanitaire a impacté nos territoires.

En effet, dans ces villes d'eaux, encore marquées par leur succès bondissant du siècle dernier, pendant des semaines, il ne restait plus rien : plus de cures, plus de touristes, plus de réservations d'hôtels, de locations, de fréquentation des restaurants et des commerces avoisinants.

Dans ces villes d'eaux, le temps s'était arrêté, comme pour souligner un peu plus le caractère indispensable du thermalisme pour nos zones rurales, pour nos zones de montagne, pour notre pays tout entier. Beaucoup de communes se sont construites autour de leur activité thermale, la voir s'arrêter, la voir disparaître, c'était perdre un pan entier de leur histoire, c'était mourir un peu.

Pour toutes ces raisons, depuis 2017, le groupe d'études thermalisme, que j'ai l'honneur de présider à l'Assemblée nationale, a toujours fortement soutenu le secteur. Les quarante députés qui le composent, représentent les spécificités du thermalisme à travers leurs expériences d'élus de terrain, ce qui permet au groupe de travail de mener des actions efficaces et adaptées. Par l'intermédiaire de rencontres, d'actions législatives, de courriers, les parlementaires travaillent ainsi, main dans la main, avec les représentants de la filière et le Gouvernement pour que le thermalisme ne soit jamais oublié de nos politiques publiques dont je salue le triple intérêt.

Des politiques transversales nourries d'une collaboration fructueuse entre ministres, élus, acteurs du territoire et du secteur. Une méthode de travail renforcée par l'arrivée de Jean-Yves Gouttebel comme coordinateur interministériel du thermalisme. Une nomination pleine de sens, un pont qui consolide nos liens et nos actions communes.

Des politiques solidaires qui ont soutenu avec force les acteurs durant la crise sanitaire : fonds de solidarité, activité partielle, Prêts garantis par l'État (PGE), exonérations de charges, compensations des pertes des collectivités, prise en charge des coûts fixe, etc.

Des politiques visionnaires qui croient profondément au devenir de l'activité thermale. A travers le plan tourisme et le plan Avenir montagnes, un soutien inédit est officialisé pour nos thermes et leur développement. Nous n'agissons pas pour leur survie, nous capitalisons sur leur avenir.

Car les enjeux sont encore nombreux une fois la crise passée, il faudra prendre un nouveau tournant enthousiasmant et plein de défis : renforcement de l'attractivité, modernisation des infrastructures, diversification de l'offre, renouvellement d'agents et de



« Des politiques visionnaires qui croient profondément au devenir de l'activité thermale »

médecins thermaux, gestion des données, transition écologique, collaborations territoriales...

Dans ces nouvelles étapes, comme dans les précédentes, les acteurs du thermalisme ne se trouveront pas seuls. L'État et les parlementaires poursuivront leur accompagnement déterminé. J'y vois enfin le signe d'une **reconnaissance sans précédent.** ●

LE THERMALISME FACE AU DÉFI D'UNE CURE DE JOUVENCE

Max BRISSON

- ▶ Sénateur LR des Pyrénées-Atlantiques
- ▶ Vice-président de la commission de la Culture, de l'Éducation et de la Communication
- ▶ Vice-président de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes
- ▶ Conseiller départemental des Pyrénées-Atlantiques



Si l'avenir du thermalisme français repose sur un socle commun inébranlable qu'est l'évaluation médicale, il passe également par la diversification. Diversification des soins thermaux et médicaux. Diversification des offres entre bien-être, curatif et préventif. Diversification des publics.

110 établissements, répartis sur 90 stations thermales, sont recensés sur le territoire national. Ils accueillent près de 600 000 curistes à l'année et délivrent plus de 10 millions de journées de soins. Aussi, le thermalisme a toujours été étroitement corrélé à l'attractivité touristique des territoires, profitant de leur statut hydrominéral. Ce fût d'ailleurs sur ce constat que les communes concernées ont été autorisées à posséder un casino qui continue d'attirer d'importants flux de touristes. Indiscutablement, l'activité thermale des communes concourt pleinement à leur vitalité.

Par conséquent, les stations thermales se sont toujours développées non comme de simples lieux de soins mais bien comme des espaces de villégiature, participant au dynamisme économique des communes et des territoires alentours. Le remboursement des cures par la Sécurité sociale, à partir des années 50, apporte aux stations une légitimité médicale qui leur assure un nouveau public, moins restreint par le simple critère financier. Toutefois, il place également les stations dans une situation de dépendance qui confine le thermalisme dans un cadre purement médical, dont il est difficile de se défaire.

Désormais, le thermalisme occupe une place variable dans l'économie locale des stations. Parfois activité économique dominante des communes très rurales, le degré de dépendance est beaucoup plus faible dans les stations de montage ou dans les villes, petites et moyennes, qui s'appuient sur une économie résidentielle dynamique. Néanmoins, situées à 90 % dans des communes de

moins de 10 000 habitants, les stations thermales contribuent au dynamisme économique de territoires fragiles et reculés, dont elles sont des parties prenantes essentielles de l'équilibre de leurs tissus socio-économiques.

Après d'importants investissements consentis sur les vingt dernières années, le secteur avait enregistré une activité en progression de 25 % entre 2009 et 2018. Cependant, la crise sanitaire a lourdement affecté le secteur du thermalisme. Privé de curistes, le thermalisme a rencontré une chute d'activité de 67 %. Les pertes cumulées de ses établissements ont atteint 110 millions d'euros. Si les communes ont volé au secours de leurs centres thermaux, à l'instar de la commune de Laruns qui a versé une subvention de 178 000 euros en faveur de l'établissement des Eaux-Chaudes, la pérennité du secteur est menacée.

Pour se remettre de cette crise, le thermalisme doit se réinventer. Son avenir passe par une recherche accrue de partenariats innovants avec les acteurs publics et privés, tout en s'appuyant sur son savoir-faire médical. Partenariats avec les centres médicalisés, complexes sportifs et résidences séniors, pour peu qu'une offre de soins, d'hébergements et de services attractive soit mise en œuvre. Partenariats avec les commerces et les talents locaux pour proposer



« Pour se remettre de cette crise, le thermalisme doit se réinventer »

une animation culturelle valorisant le patrimoine et les terroirs. Partenariats avec les personnels médicaux, les laboratoires et les centres de recherche pour développer une offre de soin qui tient compte des indications thérapeutiques émergentes, l'écartant des prestations sujettes à la prise en charge par la Sécurité sociale.

Pilier indispensable de la diversification « quatre saisons », le thermalisme dispose d'une multitude de pistes d'avenir. Toutefois, celui-ci ne pourra se faire sans une contribution, financière et innovante, de tous les acteurs de nos territoires, dont la créativité, l'agilité et le talent seront les clefs d'une cure de jouvence réussie et d'un futur prometteur. ●

LE THERMALISME, ENTRE ENJEUX DE SANTÉ PUBLIQUE ET TOURISME DE BIEN-ÊTRE

Jeanine DUBIÉ

- ▶ Députée Libertés et territoires des Hautes-Pyrénées
- ▶ Membre de la commission des Affaires sociales
- ▶ Vice-présidente du groupe d'études Thermalisme
- ▶ Présidente de l'Association Nationale des Elus de la Montagne (ANEM)
- ▶ Co-auteur du rapport 2016 par le Comité d'évaluation et de contrôle (CEC) sur le soutien public au thermalisme.



Porté aux nues à l'époque romaine et adoré des célébrités du XIX^{ème} siècle, le thermalisme a connu un renouveau après la Seconde Guerre mondiale, avec la prise en charge des cures thermales par la Sécurité sociale.

Néanmoins, le modèle économique de la filière thermale reste fragile et la récente crise sanitaire a lourdement pesé sur la situation financière des établissements thermaux – et ce, alors que la médecine thermale dispose de tous les atouts pour contribuer à la prise en charge des patients atteints de Covid longs. En effet, la fermeture prolongée des établissements thermaux en 2020 et leur réouverture tardive en 2021 ont entraîné une baisse considérable de leur activité.

La filière thermale génère 100 000 emplois et contribue à la vitalité économique de nos territoires. Il était donc primordial qu'elle puisse être accompagnée dans le cadre des dispositifs d'urgence et de relance, comme l'ont été les autres secteurs sévèrement impactés par la crise Covid.

Penser l'avenir du thermalisme passe par une diversification de son activité, en mettant notamment l'accent sur la prévention des maladies chroniques, l'accompagnement du vieillissement et l'éducation thérapeutique. Au-delà du curatif, les curistes, au cours de leur séjour, apprennent à devenir acteurs de leur santé. En ce sens, le thermalisme répond à des enjeux de santé publique « modernes », comme le bien-vieillir et la promotion de la santé.

Un enjeu essentiel pour la pérennité de la filière reste l'information, des potentiels patients comme des médecins prescripteurs, sur les bienfaits des cures thermales. Preuve du chemin restant à parcourir : selon le syndicat des médecins thermaux, 80 % des médecins généralistes s'estiment indifférents à la médecine thermale – notamment en raison du peu d'enseignement du thermalisme lors des études médicales – contre 10 % d'hostiles et 10 % de favorables.

Par ailleurs, de nouvelles activités médicales pourraient être promues : d'une part, les soins thermaux d'une durée réduite (cures médicales libres, séjours santé), plus adaptés au mode de vie des personnes actives aujourd'hui, et en réponse à certaines pathologies comme l'obésité ; d'autre part, les activités complémentaires aux cures « classiques », comme l'éducation thérapeutique du patient (ETP), qui ne font malheureusement pas aujourd'hui l'objet d'un conventionnement avec la Sécurité sociale.

« Au-delà du curatif, les curistes, au cours de leur séjour, apprennent à devenir acteurs de leur santé »

Penser l'avenir du thermalisme, c'est aussi redorer son image, en participant à la promotion du « tourisme de bien-être » et à la diversification de l'offre touristique en montagne. Le bien-être, secteur en plein essor, s'inscrit parfaitement dans les réflexions en matière de prévention santé. Concilier bien-être et médicalisation est la clé du thermalisme de demain : les pratiquants du thermalisme de

« loisirs » découvrent également les bienfaits de l'eau thermale pour leur avenir. Étendre le socle de l'activité thermale et sortir d'une approche purement médicale, c'est donc un moyen de fidéliser une nouvelle patientèle.

Ensemble, thermalisme et thermoludisme participeront activement au développement du tourisme « toutes saisons » en montagne, un tourisme respectueux de l'impératif de transition écologique. Les stations thermales en montagne ont, en effet, tous les atouts (environnement, infrastructures, savoir-faire médical) pour devenir des destinations touristiques à part entière. ●



UNE FILIÈRE THERMALE EN PLEINE ÉVOLUTION

Jean-Yves ROUX

- ▶ Sénateur RDSE des Alpes-de-Haute-Provence
- ▶ Membre de la commission des Lois
- ▶ Membre du groupe d'études Développement économique de la montagne



En février 2021, j'alertais par une question d'actualité au Gouvernement sur les difficultés de la filière thermale, touchée de plein fouet par l'épidémie de Covid.

590 000 curistes atteints de maladies chroniques, de dépression, d'obésité, répartis dans 90 stations dédiées n'avaient à cette époque toujours pas pu retourner en cure.

Le 18 mai dernier, les établissements thermaux retrouvaient petit à petit la possibilité d'accueillir des curistes, dans le respect strict de mesures sanitaires exigeantes et nécessaires.

La solidarité nationale, il est vrai, a joué pleinement son rôle pour préserver les activités thermales : l'aide à la compensation pour pertes d'activité à destination de toutes les structures, régies thermales y compris, le Prêt garanti par l'État (PGE) et le PGE saisonnier ont sans nul doute sauvé le thermalisme.

Aujourd'hui, l'ensemble de la filière thermale s'avère pourtant très fragilisé. Avec une perte de 40 % sur l'ensemble de la fréquentation par rapport à 2019, les professionnels s'attendent à un repli de l'ordre de 30 % de leur activité au premier semestre 2022.

Les établissements spécialisés dans les voies respiratoires, je pense aux établissements de Gréoux-les-Bains et Digne-les-Bains, ont pour leur part dû faire face à des baisses de fréquentation beaucoup plus significatives de plus de 70 %.

Des aides, il faut le souligner, devront continuer à irriguer l'ensemble de la filière thermale, dans l'attente d'un rétablissement plus net de la fréquentation de ces centres.

Car au-delà des établissements thermaux et activités d'hébergement, c'est tout le rayonnement et la vie quotidienne des villes thermales qui a marqué un coup d'arrêt. Les établissements et

Covid long : « à n'en pas douter, les cures thermales seraient tout à fait à même d'accueillir des patients atteints »

les villes thermales n'ont pu, pendant un an et demi, alimenter tout un réseau de sous-traitants et de fournisseurs de proximité dédié au bien-être des curistes. Il s'agit bien de mettre en route petit à petit toute une économie locale nourrie par les activités péri-thermales.

Dans ce contexte, à l'heure où les établissements thermaux s'apprentent à négocier une nouvelle convention de partenariat avec l'Assurance maladie, pour les années 2023-2027, les pistes de réorientation ou de diversification des établissements thermaux me paraissent déterminantes.

Sachant que les cures durent trois semaines, et excluent de fait un nombre important d'actifs, les établissements thermaux envisagent ainsi de proposer des cures personnalisées et modulables.

Le thermalisme compte bien par ailleurs s'inscrire dans une démarche beaucoup plus active de prévention, en liaison avec des priorités de santé de santé publique, y compris pour retarder l'entrée dans la dépendance ou mener, en liaison avec le monde médical, des actions de prévention du cancer. Enfin, à n'en pas douter, les cures thermales seraient tout à fait à même d'accueillir des patients atteints de Covid-long, sur prescription médicale, souffrant d'affections handicapantes comme l'essoufflement ou la fatigue chronique.

Le thermalisme sera très certainement un partenaire de santé publique et de prévention avec qui il faudra compter. ●



LE THERMALISME EN GRAND DANGER APRÈS LE COVID

Christian BILHAC

- Sénateur RDSE de l'Hérault
- Membre de la Commission des Finances



Au plus fort de la crise sanitaire consécutive à la pandémie de covid-19, le secteur du thermalisme a perdu près de 70 % de son activité et de sa fréquentation. Le déficit qui en a découlé a été évalué à 110 millions d'euros de pertes, en 2020, stoppant net la croissance soutenue de son activité qui avait atteint 25 %, entre 2009 et 2018. Avant cette période, de nombreux investissements avaient été consacrés à la modernisation et à l'attractivité de la filière, en vue de soutenir son développement, ce qui explique en grande partie cette forte dynamique.

Voyant la crise s'installer, en décembre 2020, j'avais demandé au Gouvernement de créer une « dotation exceptionnelle de solidarité rurale ». Rien n'a été fait en ce sens mais, fort heureusement, les professionnels de la filière, l'Association nationale des maires des communes thermales et le Conseil national des établissements thermaux ont obtenu, notamment, de pouvoir bénéficier du dispositif du prêt garanti par l'État (PGE). En outre, 82 millions d'euros ont été promis mais il reste encore beaucoup d'incertitudes.

Les communes thermales, tout à la fois lieux de cure et de villégiature, sont, elles aussi, durement frappées par voie de conséquence.

L'économie de ces territoires se trouve dramatiquement impactée par la baisse d'activité, qu'elle soit directe ou indirecte. Je tiens, tout particulièrement, à rappeler que 15 à 20 % de leurs commerces n'existeraient pas sans l'activité thermique. Pour les collectivités territoriales concernées, un élément tout aussi préoccupant qu'il ne faut pas négliger, est la perte de ressources fiscales qui en découle en matière budgétaire, à la suite par exemple de la fermeture des casinos ou des restaurants.

Mais c'est plus particulièrement l'avenir des petites communes thermales, en zones rurales, qui m'inquiète, car elles supportent l'ensemble des conséquences de la crise, sans être en mesure de mobiliser les moyens financiers ou humains pour y faire face. En France, 71 % des communes thermales ont une population inférieure à 5 000 habitants. En Occitanie, fleuron du thermalisme, ce chiffre atteint 90 %. C'est le cas dans l'Hérault, mon département, pour Avène, 280 habitants, et Lamalou-les-Bains, 2 508 habitants. Avec 6 700 habitants, Balaruc-les-Bains accueillait environ 50 000 curistes avant la crise sanitaire.

Dans les territoires ruraux, en l'absence de reprise rapide des activités de thermalisme, le risque est réel d'assister également à la fragilisation, voire à la destruction d'un pan entier de leur économie, de la santé de proximité, à l'aggravation davantage encore des déserts médicaux. Pour toutes ces raisons, je crains que la crise sanitaire ait mis à mal les établissements thermaux et encore plus sévèrement les établissements exploités en régie municipale par des communes.

Aujourd'hui, les maires des communes thermales attendent des mesures pérennes qui seraient autant de garanties pour relancer le secteur dans son ensemble. L'avenir nous dira si la saison 2022 sera celle de la reprise qui sauvera la filière du thermalisme et les activités qu'elle génère indirectement en termes de tourisme, de ludo-thermalisme, d'animations sportive et culturelle, autant de véritables moteurs de création d'emplois non délocalisables. ●

« L'avenir nous dira si la saison 2022 sera celle de la reprise qui sauvera la filière du thermalisme et les activités qu'elle génère indirectement (...), autant de véritables moteurs de création d'emplois non délocalisables »



IL N'EST PLUS POSSIBLE D'ÊTRE RENTABLE SUR LE LONG TERME SANS ÊTRE IMPLIQUÉ DANS UNE DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE.



La pandémie due au coronavirus (COVID-19) a coûté la vie à plus de 3 millions de personnes dans le monde, dévasté l'économie mondiale et bouleversé toutes les sphères de la vie humaine.

Le respect de l'Agenda 2030 et l'atteinte des 17 Objectifs de développement durable (ODD) définis par l'ONU, qui couvrent des enjeux de développement comme le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau, la pauvreté, l'éducation, ont ainsi été retardés : en 2020, entre 119 et 124 millions de personnes supplémentaires ont basculé dans l'extrême pauvreté, l'équivalent de 255 millions d'emplois à temps plein ont été perdus, 101 millions d'enfants et de jeunes sont passés en dessous du niveau de compétence minimum en lecture ou encore la concentration atmosphérique des principaux gaz à effet de serre a augmenté...

Néanmoins, si la crise sanitaire a eu un impact considérable, elle nous a également donné des raisons d'espérer. Les populations ont fait preuve de résilience, les gouvernements ont pris des mesures énergiques en quelques semaines, des collaborations inconcevables auparavant ont vu le jour et permis la mise au point de vaccins et traitements en un temps record.

Il faut poursuivre cette dynamique et inciter les entreprises à s'inscrire dans une démarche forte de développement durable. En réduisant les impacts négatifs de leur activité et en augmentant les impacts positifs, elle leur permet d'identifier de futures opportunités, d'accroître la valeur de leur RSE. Elle permet également de renforcer leurs relations avec les institutionnels, de mieux répondre aux attentes de leurs clients et parties prenantes, de créer un lien et une communauté avec leurs collaborateurs. Les entreprises qui aujourd'hui ne s'inscrivent pas dans une telle approche prennent de plus en plus de risques tant réglementaires que de réputation. Aujourd'hui, Il n'est plus possible d'être rentable sur le long terme sans être impliqué dans une démarche de développement durable.

En la matière, Groupe VYV s'inscrit depuis sa création dans la mise en œuvre de la promesse mutualiste, du manifeste de l'offre de soins et de services et répond aux enjeux du pacte du pouvoir de vivre qui réaffirme l'engagement des mutuelles dans la transition écologique et sociale. Cette politique est globale et coordonnée pour répondre à l'ensemble des enjeux des ODD. De ce fait, quatre thèmes prioritaires ont été retenus : gestion durable des ressources, sécurité et santé au travail, travail et handicaps, inclusion par le lieu de vie. Nous avons décidé de dépasser l'offre de protection sociale auprès de nos entreprises clientes, quelle que soit leur taille, afin de leur proposer des outils et des expertises qui leur permettent de faciliter leur contribution à la réalisation des ODD.

Le Groupe VYV, adhérent du Global Compact, attache une attention particulière à la réduction de l'impact de ses activités sur l'environnement. En ce sens, un projet commun aux entités du groupe couvertes par la Déclaration de performance extra financière (DPEF) a été initié fin 2019. Son but est de réaliser un état des lieux exhaustif des pratiques mises en place, d'assurer la conformité des sites, d'anticiper de futures obligations réglementaires et de promouvoir des bonnes pratiques déjà existantes.

Parmi les nombreux partenariats menés par le Groupe VYV et sa direction du développement durable, celui avec Cyclamed depuis 2019 est marqué par une forte dimension environnementale. L'enjeu principal de ce partenariat est de contribuer à la protection de la santé et de l'environnement par la gestion responsable des médicaments non utilisés ou expirés et déchets des produits de santé (appareillages, dispositifs médicaux électroniques, radiographies...), ainsi que l'observance des traitements prescrits.

Ces exemples montrent qu'il est possible de donner à un groupe une démarche cohérente de développement durable en fonction de ses activités et de ses engagements. Pour notre part, s'inscrire dans le développement durable c'est affirmer notre identité d'entrepreneur du mieux-vivre...

Sandra TCHADJIANE
Directrice des influences
professionnelles au sein du
groupe VYV

MISMISSIONS NOTIFICATIONS EFFETS



Sommaire

- 32 Présidence de la République
- 32 Gouvernement
- 36 Parlement
- 36 AAI
- 37 Commune
- 37 Préfectures
- 39 Autres mouvements

LES CANDIDATURES SONT OUVERTES !

LES NOMINATIONS POUR LA REMISE DES
PRIX DU PARLIAMENT'S MAGAZINE
SONT OUVERTES JUSQU'AU 4 JANVIER 2022.

The Parliament Magazine's

MEP 2022 AWARDS

LA PLUS PRESTIGIEUSE CÉRÉMONIE
POLITIQUE DE L'UNION EUROPÉENNE

LA CÉRÉMONIE SE TIENDRA

LE 30 MARS 2022

AU DOCKS DOME, BRUXELLES (BELGIQUE)

www.mepawards.eu

Positionnez votre organisation et image de marque au cœur des
célébrations en vous associant aux MEP Awards

Contact: customer.service@dodsgroup.com



Transformer la vie des patients par la science™

S'unir, c'est oser conjuguer les talents et les expertises d'une recherche agile et d'un développement robuste pour créer une entreprise biopharmaceutique de premier plan.

Innover, c'est oser explorer de nouvelles voies thérapeutiques pour proposer des médicaments qui transforment la vie des patients.

Soutenir, c'est oser s'engager pour aider les patients à vaincre des maladies graves comme les cancers, les pathologies du système immunitaire, les maladies cardiovasculaires ou les fibroses. Aucune approche n'est trop audacieuse pour servir les patients.

Une vision unique nous anime : Transformer la vie des patients par la science.